



RAPPORT ANNUEL
2019-2020
de l'Assemblée nationale
du Québec



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives et des membres du personnel de l'Assemblée nationale. Le contenu du rapport, sauf indication contraire, fait état des activités de l'Assemblée nationale du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

DIRECTION
Isabelle Giguère

CHARGÉE DE PROJET ET RÉDACTION
Katéri Lalancette

RÉVISION LINGUISTIQUE
Martine Dignard

COLLABORATION ET RÉDACTION
Les contributeurs et contributrices de contenus
des unités administratives de l'Assemblée nationale

DESIGN GRAPHIQUE
Isabelle Bédard

MISE EN PAGE
Louise Williams

PHOTOGRAPHIES
Collection Assemblée nationale du Québec
Fonds Assemblée nationale du Québec
© Cima +

PHOTOGRAPHES
Stéphane Groleau
Claude Mathieu
François Nadeau

Direction des communications
et de l'expérience visiteur

IMPRESSION
Division de la reprographie et de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale

ISSN 1492-5753
ISBN 978-2-550-87242-9 IMP
ISBN 978-2-550-87243-6 PDF

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2020



MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le privilège de vous présenter le bilan annuel de notre institution, que nous désignons désormais sous l'appellation de *Rapport annuel 2019-2020 de l'Assemblée nationale du Québec*. Cette publication témoigne, de manière condensée, de l'activité des 125 parlementaires du Québec, tant à l'Assemblée nationale qu'à l'étranger. Elle brosse également le portrait de l'administration parlementaire et de ses réalisations, notamment en lien avec sa planification stratégique.

Reflète de la société québécoise, l'Assemblée nationale évolue et se transforme. Plus que le cœur de la démocratie, l'endroit où les parlementaires exercent leurs rôles de législateur, de contrôleur et de représentant de l'État, l'Assemblée nationale incarne désormais le concept de maison citoyenne. En 2019, nous avons effectivement célébré l'ouverture de notre pavillon d'accueil et la mise en place d'une expérience visiteur originale. Ce nouvel espace nous permet à la fois d'accueillir un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens et de mieux accomplir notre mission éducative, tout en offrant aux parlementaires des lieux d'échange sécuritaires et modernes.

Au cours de la dernière année, nous avons également poussé plus loin la relation entre la première institution du Québec et le milieu dans lequel elle prend racine. Plus vivante et plus innovante que jamais, l'Assemblée nationale a noué plusieurs partenariats afin de mettre en lumière des initiatives mobilisatrices, des œuvres touchantes et son riche patrimoine.

Enfin, je ne peux passer sous silence l'excellence du personnel de l'Assemblée nationale, qui assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions, en plus

de donner vie à notre maison citoyenne. Au cours de la dernière année, le personnel a su démontrer son agilité et sa capacité d'adaptation, notamment dans le contexte d'incertitude et de bouleversement lié à la pandémie de COVID-19. Notre organisation a également connu un changement important avec le départ de son secrétaire général, M. Michel Bonsaint, qui occupait cette fonction depuis 2010. Au nom des parlementaires québécois, je tiens à le remercier chaleureusement pour sa passion et les services rendus à la démocratie québécoise. Je souhaite par ailleurs remercier M. François Arseneault qui a assuré l'intérim au poste de secrétaire général, permettant ainsi la continuité des opérations de l'organisation. Toujours en mon nom et en celui de mes collègues, je veux finalement féliciter M. Siegfried Peters pour sa nomination à titre de douzième secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec. Je suis persuadé qu'il servira avec cœur les intérêts de l'Assemblée nationale. Sous sa gouverne et grâce à son personnel dévoué, notre institution continuera d'accomplir pleinement sa mission, rendant notre démocratie encore plus vivante.

Dans l'attente de pouvoir vous accueillir de nouveau dans votre parlement, je vous invite à en découvrir les multiples facettes dans les prochaines pages.

Bonne lecture!

François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec



MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel 2019-2020 de l'Assemblée nationale du Québec*. En plus de faire état de l'activité parlementaire des députées et députés ainsi que des accomplissements et des efforts déployés par notre administration au cours de la dernière année, ce rapport témoigne des performances liées à la gouvernance de notre institution. En effet, préalablement à cet exercice, nous avons déposé, en 2019, un plan stratégique et un plan de développement durable qui couvrent les années 2019 à 2023. En nous fixant des objectifs précis et des cibles à atteindre, nous démontrons la volonté de notre institution de poursuivre ses efforts de modernisation et d'ouverture.

L'interruption abrupte de nos opérations causées par la COVID-19 a, bien entendu, eu des répercussions sur la réalisation des projets que nous avons entrepris. Cette pandémie a cependant su démontrer notre remarquable agilité et notre grande capacité à nous adapter et à poursuivre la mission de l'Assemblée nationale.

Je tiens d'ailleurs à lever mon chapeau à l'ensemble du personnel pour tout le travail accompli au cours de cette dernière année. J'ai été à même de constater le dévouement, la créativité et le dynamisme qui animent tous ceux et celles qui composent cette institution. Sans leur soutien constant, leur grande expertise, de même que leurs connaissances affûtées de l'organisation, nous ne serions pas arrivés là où nous sommes aujourd'hui. Ce désir de toujours porter l'institution plus loin est un gage de santé pour l'Assemblée nationale et, ultimement, pour la démocratie.

Je vous souhaite donc de découvrir, en parcourant ce rapport, toute la richesse et la diversité qui animent l'Assemblée nationale.

Siegfried Peters

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité du secrétaire général et des membres de la direction de l'Assemblée nationale. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité de l'information contenue dans le *Rapport annuel 2019-2020 de l'Assemblée nationale du Québec*.

À notre connaissance, le Rapport présente un portrait fidèle de l'activité parlementaire et des services offerts par l'institution en 2019-2020. Ce rapport précise les objectifs et les résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023 et au Plan de développement durable 2019-2023.

L'audit interne a évalué le caractère plausible et la cohérence de l'information et a rédigé un rapport de validation en ce sens. À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles afférents sont fiables, exempts d'erreurs et vérifiables. Ils traduisent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

Les membres de la direction,



Siegfried Peters

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec



François Arsenault

Directeur général des affaires parlementaires



Serge Bouchard

Directeur général de l'administration

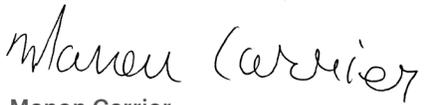
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel 2019-2020 de l'Assemblée nationale du Québec*. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction de l'Assemblée nationale du Québec.

Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre examen réalisé selon les normes en vigueur dans le domaine. Les travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel 2019-2020 de l'Assemblée nationale du Québec* nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.



Manon Carrier
Auditrice interne



TABLE DES MATIÈRES

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF	6
FAITS SAILLANTS	9
VIE PARLEMENTAIRE	14
Composition de l'Assemblée nationale	14
Présidence de l'Assemblée nationale	15
Bureau de l'Assemblée nationale	16
Travaux parlementaires	18
Diplomatie parlementaire	27
Vie institutionnelle	29
Formation des députées et députés, et du personnel politique	30
Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés	32
ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE	34
Mission, vision et valeurs de l'administration parlementaire	34
Organisation administrative	35
Activités et services administratifs	36
Ressources	45
Résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023	53
Résultats relatifs au Plan de développement durable 2019-2023	65
ANNEXE	72
Liste des projets de loi	72

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF



Une institution centrale
de la démocratie et de l'État québécois

Les termes *Assemblée nationale* désignent à la fois ce forum de 125 parlementaires, élus par la population du Québec, où sont débattues des questions d'intérêt public, mais aussi une institution pour laquelle travaillent les fonctionnaires de l'administration parlementaire.



125
parlementaires



élus
par la
population



Une administration
parlementaire

au service des élu(e)s, formée de
701 personnes au 31 mars 2020



qui
débattent
de questions
d'intérêt public



Mission de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public.

Portrait des parlementaires au 31 mars 2020

Répartition des sièges



Coalition avenir
Québec



Parti libéral
du Québec



Québec
solidaire



Parti
québécois



Député(e)s
indépendant(e)s

125 parlementaires, dont 55 femmes

Portrait des parlementaires au 31 mars 2020 (suite)

Répartition des parlementaires selon l'âge



Âge moyen
52 ans

Répartition du pourcentage de députées et députés selon l'expérience parlementaire



Moyenne
4 ans et 5 mois

FAITS SAILLANTS

L'année parlementaire en chiffres

Au 31 mars 2020



71 projets de loi présentés

45 projets de loi adoptés, dont 25 à l'unanimité

130 pétitions déposées

5 mandats d'initiative des commissions parlementaires, portant sur :

- Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre
- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)
- Les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que sur les pratiques de remplacement innovantes, disponibles et à venir, dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois
- L'avenir des médias d'information
- L'accès aux services financiers de proximité en région

1

commission spéciale
sur l'exploitation sexuelle
des mineurs

678

personnes et organismes
entendus lors de
consultations particulières
et générales

51

activités internationales,
dont 35 missions
parlementaires

En marche vers un parlement numérique



Mise en œuvre de
13 projets
visant à rehausser les
fondations technologiques
de l'Assemblée



Mise en place d'un réseau
plus rapide permettant
aux parlementaires de
communiquer et de partager
l'information en temps réel



Personnel administratif
et personnel politique
plus mobiles dans l'exercice
de leurs fonctions

Pour un milieu de vie respectueux, inclusif et sain

Tenue d'une
campagne de sensibilisation
portant sur l'incivilité
et le harcèlement

Prix
Zénith 2019,
section Communication interne,
remporté pour
la campagne Zéro harcèlement
à l'assnat

**PAROLE
OU GESTE
VEXATOIRE**

 zéroharcèlement@assnat.qc.ca
018 644-2444



**RÉPÉTÉ
ET NON DÉSIRÉ**

 zéroharcèlement@assnat.qc.ca
018 644-2444



**QUI PORTE
ATTEINTE
À TA DIGNITÉ**

 zéroharcèlement@assnat.qc.ca
018 644-2444



**L'INCIVILITÉ,
LE HARCÈLEMENT,
C'EST NON!**

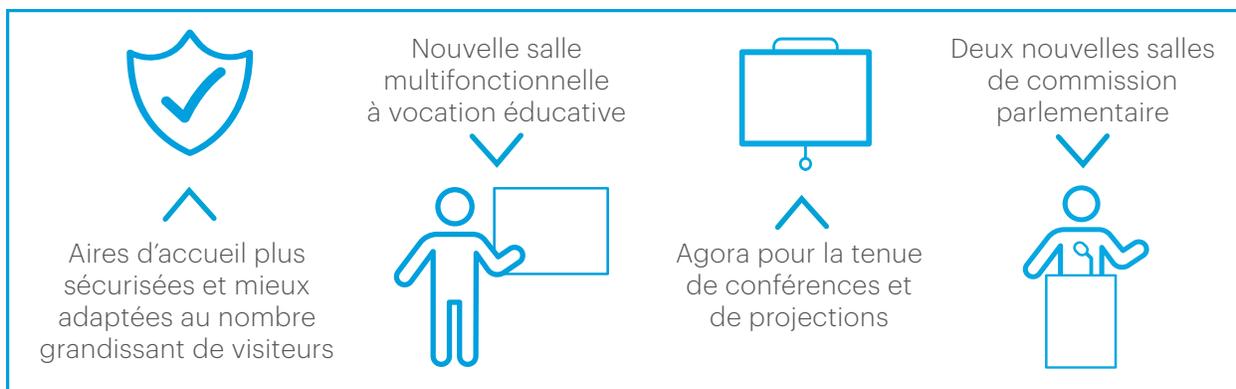
J'AI DROIT AU RESPECT,
J'EN PARLE.

 zéroharcèlement@assnat.qc.ca
018 644-2444



Un nouveau pavillon d'accueil

Inauguré le 29 mai 2019



Le pavillon d'accueil a reçu plusieurs prix tels que :



Une maison citoyenne visitée



120 451

personnes en visite à l'Assemblée nationale



Inauguration d'un parcours de visite guidée à la découverte de l'histoire de l'hôtel du Parlement et du quotidien de la vie parlementaire pour une expérience visiteur enrichie



Programmation citoyenne touchant les sphères de la vie démocratique, artistique, environnementale et éducationnelle



Tenue de

14

activités grand public

Nouveautés en matière de transparence

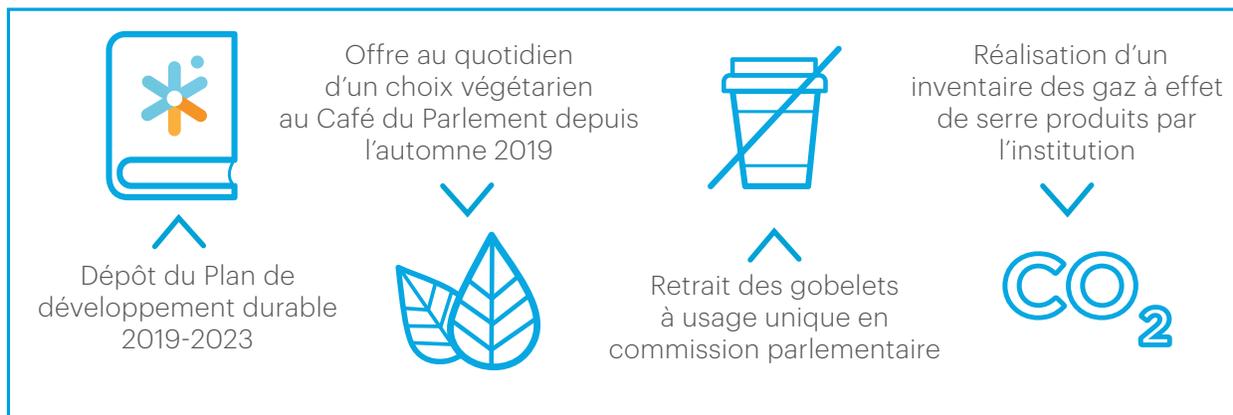
Dépôt du premier rapport annuel portant sur les activités de prévention ainsi que sur l'utilisation de la

Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement.

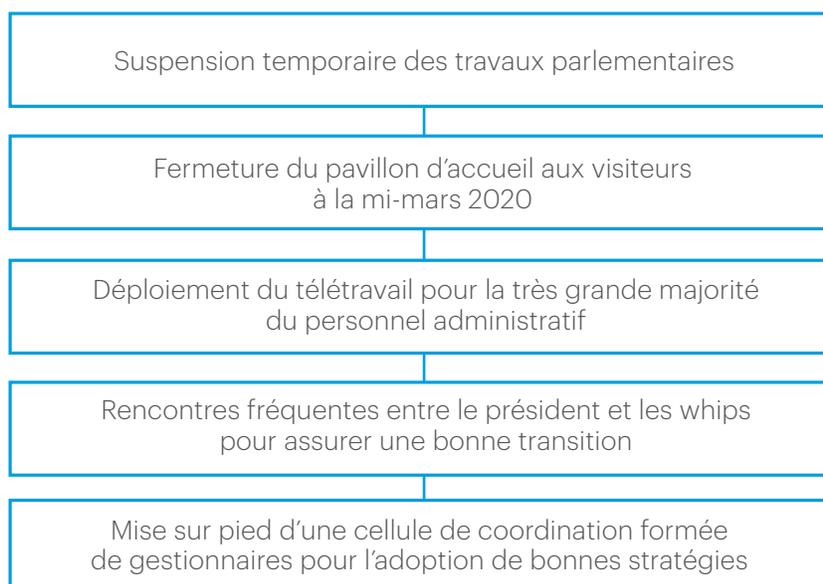
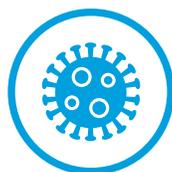


Dépôt du premier rapport d'activité des
Relations interparlementaires et internationales.

Gestion écoresponsable



Mesures exceptionnelles mises en place pour répondre à la pandémie de COVID-19



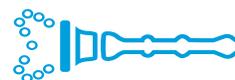


VIE PARLEMENTAIRE

Composition de l'Assemblée nationale

Les changements ci-après ont été constatés dans la composition de l'Assemblée nationale.

DÉMISSION	ÉLECTION PARTIELLE	CHANGEMENT DE STATUT
M. Sébastien Proulx, député de Jean-Talon, le 30 août 2019	Une élection partielle a été tenue dans la circonscription de Jean-Talon, le 2 décembre 2019. M ^{me} Joëlle Boutin, candidate de la Coalition avenir Québec, a été élue.	Aucun



Présidence de l'Assemblée nationale

Président de l'Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale joue trois rôles clés : il dirige les séances et arbitre les travaux parlementaires, administre les services de l'Assemblée et représente cette dernière. En tant qu'administrateur, le président s'assure que l'administration parlementaire répond adéquatement aux besoins des élus et élus et de la population.

Le président est également le représentant de l'Assemblée nationale, contribuant à son rayonnement au Québec et sur la scène internationale. Il promeut les valeurs démocratiques et fait connaître le travail des parlementaires à la population au moyen de diverses activités de communication et d'éducation à la démocratie.

+ www.assnat.qc.ca/president



François Paradis

Président

Depuis le 27 novembre 2018

Vice-présidence de l'Assemblée nationale

Au 31 mars 2020

Le président de l'Assemblée nationale est assisté d'un vice-président et de deux vice-présidentes, qui peuvent le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement. Ces

trois députés, élus par l'Assemblée, président une partie des séances parlementaires et appuient le président dans ses fonctions administratives.

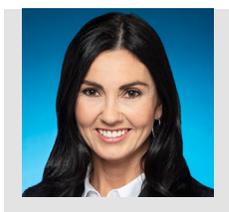


Marc Picard

Député des Chutes-de-la-Chaudière

Premier vice-président

Depuis le 27 novembre 2018



Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe

Deuxième vice-présidente

Depuis le 27 novembre 2018



Maryse Gaudreault

Députée de Hull

Troisième vice-présidente

Depuis le 27 novembre 2018

+ www.assnat.qc.ca/fonctions

17 décisions rendues par la présidence de l'Assemblée nationale 2019-2020.

Bureau de l'Assemblée nationale

Le Bureau de l'Assemblée nationale est institué en vertu de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1). Il exerce une fonction de contrôle, de réglementation et d'approbation.

Il assume également toute autre fonction que l'Assemblée lui confie. À ce titre, le Bureau approuve notamment les prévisions budgétaires et prend les décisions relatives à la gestion administrative de l'Assemblée. Il est responsable d'établir les règles

concernant les dépenses et les allocations allouées aux députées et députés de même qu'aux titulaires des cabinets de l'Assemblée pour leur permettre d'exercer leurs fonctions parlementaires.

Pour la durée de la 42^e législature, le Bureau est composé du président, de six parlementaires du parti gouvernemental, de trois députés de l'opposition officielle, d'une députée du 2^e groupe d'opposition et d'un député du 3^e groupe d'opposition.

Composition du Bureau

Au 31 mars 2020

<p>PRÉSIDENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. François Paradis 	
<p>MEMBRES</p> <p>Coalition avenir Québec (6)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Éric Lefebvre (Arthabaska) • M^{me} Geneviève Hébert (Saint-François) • M. Mario Laframboise (Blainville) • M^{me} Lise Lavallée (Repentigny) • M. Sylvain Lévesque (Chauveau) • M. Donald Martel (Nicolet-Béancour) <p>Parti libéral du Québec (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Gaétan Barrette (La Pinière) • M. Monsef Derraji (Nelligan) • M^{me} Marwah Rizqy (Saint-Laurent) <p>Québec solidaire (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Ruba Ghazal (Mercier) <p>Parti québécois (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Harold LeBel (Rimouski) 	<p>MEMBRES SUPPLÉANTS</p> <p>Coalition avenir Québec (6)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Mario Asselin (Vanier-Les Rivières) • M. Gilles Bélanger (Orford) • M^{me} Stéphanie Lachance (Bellechasse) • M^{me} Lucie Lecours (Les Plaines) • M. Mathieu Lévesque (Chapleau) • M. Jean-François Simard (Montmorency) <p>Parti libéral du Québec (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Enrico Ciccone (Marquette) • M^{me} Nicole Ménard (Laporte) • M^{me} Paule Robitaille (Bourassa-Sauvé) <p>Québec solidaire (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Gabriel Nadeau-Dubois (Gouin) <p>Parti québécois (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Véronique Hivon (Joliette)

COUP D'ŒIL SUR
LE BUREAU DE
L'ASSEMBLÉE
NATIONALE



51

décisions adoptées
par le Bureau

24

règlements déposés
à l'Assemblée nationale

Dépôt du rapport du Bureau
sur le processus indépendant
de détermination
de l'ensemble des conditions
de travail des députés,
le 20 février 2020

Tenue de **10** réunions

+ www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/ban/index.html

Travaux parlementaires

On appelle *travaux parlementaires* les travaux, échanges et débats qui ont lieu tant à la salle de l'Assemblée nationale qu'en commission parlementaire. Le travail parlementaire se déroule selon un calendrier prévu au Règlement de l'Assemblée nationale. L'Assemblée se réunit en séances ordinaires pendant deux périodes par année : au printemps et à l'automne. Chaque période comprend des semaines de travaux réguliers ainsi que des semaines de travaux intensifs. Des semaines de travail en circonscription sont

également prévues. Durant ces semaines en circonscription, ni l'Assemblée ni les commissions ne peuvent se réunir.

Des règles précises, inspirées de la tradition parlementaire britannique, encadrent le déroulement des débats à l'Assemblée. En plus de suivre ces règles de procédure, les parlementaires doivent se soumettre à d'autres règles de conduite et observer le décorum.

Séances ordinaires et séances extraordinaires

Chaque jour de délibération constitue, en langage parlementaire, une séance. Une séance peut être ordinaire, c'est-à-dire qu'elle est tenue en conformité avec le calendrier et l'horaire parlementaires prévus dans le Règlement, ou extraordinaire. Les séances dites extraordinaires sont tenues en dehors des périodes où

l'Assemblée siège normalement et elles se tiennent à la demande du premier ministre.

Les séances de l'Assemblée nationale sont divisées en deux périodes : les affaires courantes et les affaires du jour.

78

séances ordinaires



429 h 20

4

séances extraordinaires



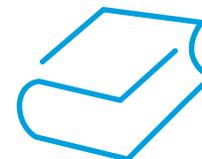
49 h 19

Affaires courantes

La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance consacrée à l'information donnée aux parlementaires, notamment par le gouvernement.

C'est à cette étape que les projets de loi sont présentés, devenant ainsi publics, et que se tient la période des questions et réponses orales.

COUP D'ŒIL SUR LES AFFAIRES COURANTES



821

déclarations de député(e)s

2

déclarations ministérielles

71

présentations
de projet de loi, dont :

40

projets de loi publics du
gouvernement

20

projets de loi publics
de député

11

projets de loi
d'intérêt privé

998 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

Réponses déposées aux 103 questions écrites inscrites au Feuilleton et préavis	88
--	----

Pétitions déposées	
Nombre de pétitions déposées	130
Nombre de signatures recueillies	333 286
Nombre de réponses déposées	107

Rapports annuels des ministères et organismes	270
---	-----

Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale	24
--	----

Rapports de commissions	90
-------------------------	----

Autres documents	289
------------------	-----

Période des questions et réponses orales

Les statistiques de la période des questions et réponses orales sont calculées sur la base du calendrier parlementaire : printemps et automne 2019. Il ne s'agit donc pas des statistiques de l'année financière.

Périodes	Questions principales	Questions complémentaires	Heures consacrées
Printemps 2019	465	912	33 h 31
Automne 2019	337	635	23 h 13

+ www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html

Affaires du jour

Les affaires du jour sont consacrées principalement aux débats sur les projets de loi. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée est saisie de tous les autres débats de

fond, par exemple, les affaires inscrites par les députés de l'opposition.



+ www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-42-1.html

COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, six séances ordinaires devant se tenir en mars 2020 ont été annulées. Les parlementaires se sont entendus pour adopter des mesures spéciales pour faire face à cette situation

exceptionnelle, notamment en adoptant des crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020.

Commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sont des groupes de travail formés d'un nombre restreint de députées et députés, dont le rôle est d'examiner toute question relevant de leurs compétences ou d'exécuter les mandats qui leur sont confiés par l'Assemblée. Ainsi, elles constituent le forum tout désigné pour étudier en détail les projets de loi, contrôler l'activité gouvernementale ou pour entendre la population sur différentes questions qui animent la société québécoise.

L'Assemblée nationale compte onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf de nature sectorielle et deux de nature horizontale. Chaque

commission sectorielle permanente est spécialisée dans un secteur particulier de l'activité de l'État, tandis que les deux commissions dites horizontales – la Commission de l'Assemblée nationale et la Commission de l'administration publique – ont un champ de compétence élargi.

En vertu d'une motion adoptée le 14 juin 2019, une commission spéciale a été créée afin d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, incluant les conséquences sur le passage à la vie adulte.



COUP D'ŒIL SUR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES	SÉANCES				CONSULTATIONS PUBLIQUES 30 consultations particulières, dont 25 sur des projets de loi		RAPPORTS DE COMMISSIONS	
	Séances publiques	Séances de travail	Nombre total de séances	Nombre total d'heures	Nombre de personnes entendues	Nombre de mémoires reçus	Nombre de rapports déposés	Nombre de recommandations
Commission de l'Assemblée nationale	-	-	-	-	-	-	-	-
Commission de l'administration publique (CAP)	6	19	25	32 h 12	12	-	2	16
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)	38	6	44	153 h 17	59	108	1	32
Commission de l'aménagement du territoire (CAT)	50	5	55	177 h 18	33	55	1	-
Commission de la culture et de l'éducation (CCE)	60	8	68	279 h 46	137	184	-	-
Commission de l'économie et du travail (CET)	41	4	45	159 h 18	42	41	-	-
Commission des finances publiques (CFP)	53	4	57	202 h 29	29	31	1	-
Commission des institutions (CI)	57	9	66	235 h 16	119	217	1	-
Commission des relations avec les citoyens (CRC)	39	4	43	158 h 11	52	64	-	-
Commission de la santé et des services sociaux (CSSS)	48	7	55	190 h 32	60	72	-	-
Commission des transports et de l'environnement (CTE)	44	13	57	199 h 21	94	132	1	9
Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM)	7	18	25	63 h 44	67	59	-	-
BILAN	443	97	540	1 851 h 24	704	963	7	57

+ www.assnat.qc.ca/commissions

Étude des projets de loi

Parmi les mandats qu'une commission sectorielle peut exécuter, l'étude des projets de loi est celle qui occupe le plus les parlementaires québécois. Au cours des

dix dernières années, les commissions ont consacré en moyenne 61 % de leur temps à l'étude des projets de loi.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTUDE DES PROJETS DE LOI EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

74,2%

du temps des commissions destiné à l'étude des projets de loi

3 193 articles examinés

1 396 amendements étudiés, dont **893** adoptés

37

projets de loi publics et

10

projets de loi d'intérêt privé ont été étudiés en commissions

Les projets de loi étudiés par les commissions parlementaires portaient notamment sur les sujets suivants :

- La modification à la Loi sur les impôts;
- La Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives;
- La mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- La laïcité de l'État;
- La réforme du mode de scrutin;
- L'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise;
- La modification à la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans;
- La modification à la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire.

343

séances consacrées à l'étude des projets de loi, dont

82

séances destinées à des consultations

1 033

commentaires en ligne de citoyennes et citoyens ont été formulés concernant

41

mandats et projets de loi

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES	NOMBRE TOTAL D'HEURES*	PROJETS DE LOI PUBLICS			PROJETS DE LOI PRIVÉS		
		Nombre	Nombre d'articles	Nombre d'amendements adoptés	Nombre	Nombre d'articles	Nombre d'amendements adoptés
Commission de l'Assemblée nationale	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Commission de l'administration publique (CAP)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)	109 h 19	2	61	19	-	-	-
Commission de l'aménagement du territoire (CAT)	159 h 29	2	155	87	9	49	5
Commission de la culture et de l'éducation (CCE)	208 h 22	3	346	52	-	-	-
Commission de l'économie et du travail (CET)	128 h	3	193	132	1	4	-
Commission des finances publiques (CFP)	158 h 56	7	1356	129	-	-	-
Commission des institutions (CI)	193 h 5	9	264	104	-	-	-
Commission des relations avec les citoyens (CRC)	105 h 5	2	272	168	-	-	-
Commission de la santé et des services sociaux (CSSS)	159 h 48	6	116	81	-	-	-
Commission des transports et de l'environnement (CTE)	150 h 46	3	377	116	-	-	-
Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	1 372 h 50	37	3140	888	10	53	5

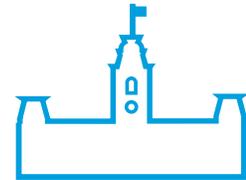
* Le nombre total d'heures inclut les heures consacrées aux consultations concernant les projets de loi publics et privés.

Contrôle parlementaire

Une autre responsabilité importante des commissions parlementaires est le contrôle de l'action gouvernementale. Que ce soit par l'étude des crédits budgétaires, les mandats d'interpellation, la surveillance

d'organismes publics ou par des mandats conférés par des lois, les commissions disposent de moyens particuliers pour un meilleur contrôle de l'Administration.

COUP D'ŒIL SUR LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE



12

ministères et organismes entendus par la Commission de l'administration publique

42 séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires

14 mandats d'interpellation par les commissions, durant lesquels des ministres ont été entendus sur des sujets déterminés par les oppositions.

Publication de

2

rapports de la Commission de l'administration publique contenant

16

recommandations portant sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics

13,1 %

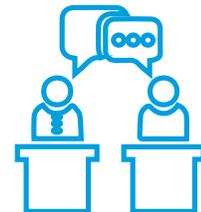
du temps global consacré aux activités des commissions est lié aux mandats de contrôle parlementaire

Autres mandats

Les commissions parlementaires consacrent le reste de leur temps à différents mandats confiés

par l'Assemblée nationale ou à des mandats qu'elles définissent de leur propre initiative.

COUP D'ŒIL SUR LES AUTRES MANDATS DES COMMISSIONS



Tenue de consultations particulières et auditions publiques à Québec, à Montréal et à Val-d'Or dans le cadre de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

Tenue de consultations particulières et d'auditions publiques sur la question de la fuite de données personnelles chez Desjardins, par la Commission des finances publiques

5 mandats d'initiatives sur :

- Les enjeux de recyclage et la valorisation locale du verre
- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité
- Les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que sur les pratiques de remplacement innovantes, disponibles et à venir, dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois
- L'avenir des médias d'information
- L'accès aux services financiers de proximité en région

Tenue de consultations particulières et d'auditions publiques à Québec, à Matane et à Rouyn-Noranda dans le cadre du mandat d'initiative sur l'avenir des médias d'information, par la Commission de la culture et de l'éducation

Diplomatie parlementaire

Au moyen de la diplomatie parlementaire, les députés québécois participent activement au rayonnement de l'Assemblée nationale sur cinq continents. Leur participation à des activités interparlementaires vise

à rendre l'institution plus moderne et ouverte, à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions et à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise.

COUP D'ŒIL SUR LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

51 activités interparlementaires et de coopération, dont **35** missions parlementaires

22 activités impliquant des diplomates et des membres du corps consulaire ainsi que la présidence de l'Assemblée nationale

2 présidents d'Assemblée accueillis

Implication de **6** commissions parlementaires dans les activités internationales

Les députées et députés québécois, en participant aux activités interparlementaires, ont étudié plus d'une centaine de thèmes d'intérêt pour le Québec, dont plusieurs étaient directement liés aux travaux parlementaires :

- Accès à Internet haute vitesse et dévitalisation des régions rurales
- Changements climatiques
- Consommation de psychostimulants chez les enfants en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)
- Gouvernance et numérique
- Légalisation du cannabis
- Maintien d'un climat de respect dans l'environnement législatif
- Ouverture et transparence des parlements
- Partenariats nord-américains en matière d'énergie
- Préservation de la culture et du patrimoine
- Systèmes d'éducation préscolaire
- Systèmes électoraux
- Usage des pesticides
- Violence basée sur le genre

ACTIVITÉS MULTILATÉRALES

Membre de **5** organisations multilatérales

Participation à **33** activités d'organisations interparlementaires

Actuellement à la présidence du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie

En juillet 2019, fin du mandat de deux ans de l'Assemblée nationale à la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Participation à **17** activités d'organisations interparlementaires des États-Unis

ACTIVITÉS BILATÉRALES

16 parlements partenaires

8 activités avec des parlements partenaires

3 activités bilatérales ponctuelles

Mission d'étude en Belgique et en France dans le cadre du mandat d'initiative sur l'utilisation des pesticides de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

+ Consultez le rapport ici

Mission du président de l'Assemblée nationale auprès du Parlement écossais afin d'échanger sur des enjeux parlementaires réciproques, notamment sur le parlement numérique, la conciliation travail-famille et sur la politique contre le harcèlement

+ Consultez le rapport ici

+ Rapport d'activité des relations interparlementaires et internationales 2019-2020

+ www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/index.html

Coopération interparlementaire

En plus de son important réseau diplomatique, l'Assemblée nationale a développé une offre de services variée en matière de coopération interparlementaire.

Elle contribue, de plus, à des activités visant à renforcer les capacités institutionnelles des parlements.

COUP D'ŒIL SUR LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE



7

activités de coopération
interparlementaire

Tenue de la 5^e édition du Programme international de formation parlementaire (PIFP), en partenariat avec l'Université Laval. **9** représentantes et représentants de **5** parlements francophones, dont **6** femmes, y ont assisté.

Accueil de

5

délégations issues
du Burkina Faso (2),
du Mali, du Pays de
Galles et du Vietnam,
pour des
visites d'étude

Tenue de la 3^e édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique et le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, à laquelle ont participé **10** élues issues de parlements francophones.

+ www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/cooperation/index.html

Vie institutionnelle

L'Assemblée nationale est régulièrement l'hôte d'événements institutionnels dont le rayonnement dépasse parfois les frontières du Québec : cérémonies officielles, accueil des délégations étrangères, visites d'ambassadeurs et de consuls, etc. Les membres de l'équipe du Protocole de l'Assemblée nationale s'assurent que ces activités,

auxquelles participent les parlementaires, se déroulent dans des conditions propices aux échanges et en respect des usages protocolaires reconnus.

COUP D'ŒIL SUR LA VIE INSTITUTIONNELLE



108

activités réalisées, dont

26

activités et cérémonies
de la présidence et

19

cérémonies ministérielles

6

récipiendaires de la
Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale :

Boucar Diouf

Laurent Duvernay-Tardif

Pénélope Guay

Gilles Kègle

Jean Pagé

Colombe Saint-Pierre

Organisation d'une cérémonie de commémoration du 30^e anniversaire
de la tragédie de l'école Polytechnique Montréal

Remise, à titre posthume, de la Médaille de l'Assemblée nationale aux femmes
assassinées le 6 décembre 1989

Formation des députées et députés, et du personnel politique

La formation est un élément essentiel pour soutenir et accompagner les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions. L'administration parlementaire offre plusieurs séances de formation et d'information aux députées et députés, ainsi qu'aux membres de leur personnel, en particulier au début de chaque législature.

Si l'administration parlementaire mise sur l'expertise de ses ressources, elle collabore également avec des partenaires externes pour développer une offre de formation alignée sur les besoins des députés et de leur personnel, tout au long de leur mandat.

COUP D'ŒIL SUR LA FORMATION DES PARLEMENTAIRES ET DU PERSONNEL POLITIQUE

1

formation d'accueil
offerte à la suite
d'une élection partielle

3

séances de formation ont été offertes
aux parlementaires sur la prévention et la
gestion de situations de harcèlement dans
le cadre de la campagne Zéro harcèlement
à l'assnat. Une quatrième séance a été
annulée en raison de la pandémie de
COVID-19

1

formation sur le fonctionnement
des commissions parlementaires
s'adressant à la présidence
des commissions et aux présidentes
et présidents de séances

152

vues comptabilisées pour
une formation vidéo portant sur l'incivilité,
les conflits et le harcèlement,
rendue disponible dans l'intranet
de l'Assemblée nationale pour
le personnel politique

2

formations offertes aux parlementaires
et au personnel politique
sur la structure d'un projet de loi,
le déroulement de son étude détaillée
en commission parlementaire
ainsi que sur le mécanisme lié
à la présentation d'amendements

1

autoformation en ligne
sur la sécurité de l'information
s'adressant au
personnel politique

Activités de formation et d'information organisées par le Cercle des femmes parlementaires

Le Cercle des femmes parlementaires, constitué en 2010, est un lieu de réflexion et de partage d'expériences des députées de tous les partis. Il a pour but de mieux outiller les femmes dans leurs rôles de législatrice et de contrôle

de l'action gouvernementale. Pour y arriver, le Cercle organise plusieurs activités de formation et d'information, certaines réservées aux membres du Cercle et d'autres ouvertes à l'ensemble des parlementaires.

COUP D'ŒIL SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION OFFERTES PAR LE CERCLE DES FEMMES PARLEMENTAIRES

5

séances de formation sur l'analyse différenciée selon les sexes, offertes en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine

1

formation sur la prise de parole en public

1

conférence sur le phénomène des messages violents et haineux circulant sur les réseaux sociaux, organisée en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine

+ www.assnat.qc.ca/fr/deputes/cerclefemmes/index.html

Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés

Les parlementaires de l'Assemblée nationale reçoivent une rémunération sous forme d'indemnités ainsi que des allocations diverses afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

	Crédits utilisés (en milliers de dollars)		2019-2020	2018-2019		
MASSE SALARIALE						
Rémunération régulière (incluant l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle pour l'exercice d'une fonction parlementaire)			13 709,0	12 344,1		
ALLOCATIONS						
Allocation de dépenses, de présence et allocation de déplacement dans la circonscription électorale et ailleurs au Québec (incluant la majoration découlant du caractère dorénavant imposable, sur le plan fédéral, des allocations de dépenses et de l'allocation de déplacement dans la circonscription électorale et ailleurs au Québec, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2019)			4 787,9	3 991,0		
Allocation de transition (incluant l'allocation versée lors du départ d'une députée ou d'un député)			-	7 753,6		
Déplacement de la circonscription électorale à l'hôtel du Parlement			715,0	646,7		
Logement à Québec ou dans le voisinage immédiat			1 641,1	1 567,1		
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier et le quatrième mandat			74,5	117,5		
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pour de nouvelles circonscriptions			1,8	35,6		
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale			8 439,3	7 859,6		
DÉPENSES						
	Personnel des député(e)s 2019-2020	Personnel des cabinets 2019-2020	Total 2019- 2020	Personnel des député(e)s 2018-2019	Personnel des cabinets 2018-2019	Total 2018- 2019
Masse salariale	14 778,2	8 221,0	22 999,2	14 397,3	8 090,9	22 488,2
Frais de déplacement	410,1	425,5	835,6	416,0	278,0	694,0
Service de recherche des partis politiques			2 580,7			2 501,5

+ www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/indemnites-allocations.html

Personnel politique

En vertu de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), le Bureau de l'Assemblée nationale fixe par règlement les normes et les barèmes selon lesquels sont recrutés, nommés et rémunérés les membres du personnel d'une députée ou d'un député, ou d'un cabinet. Les autres conditions de travail des employés du secteur politique, comme attachées ou attachés politiques, conseillères ou conseillers, employés de soutien, recherchistes ou comme directrices et directeurs de cabinet, sont également fixées par règlement du Bureau.

Au 31 mars 2020, le secteur politique regroupait **468** employés travaillant auprès de députés et issus des cabinets, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de circonscription. Au 31 mars 2019, ce nombre était de 462 personnes.



ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

Mission, vision et valeurs de l'administration parlementaire

Mission

L'administration de l'Assemblée assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

Vision

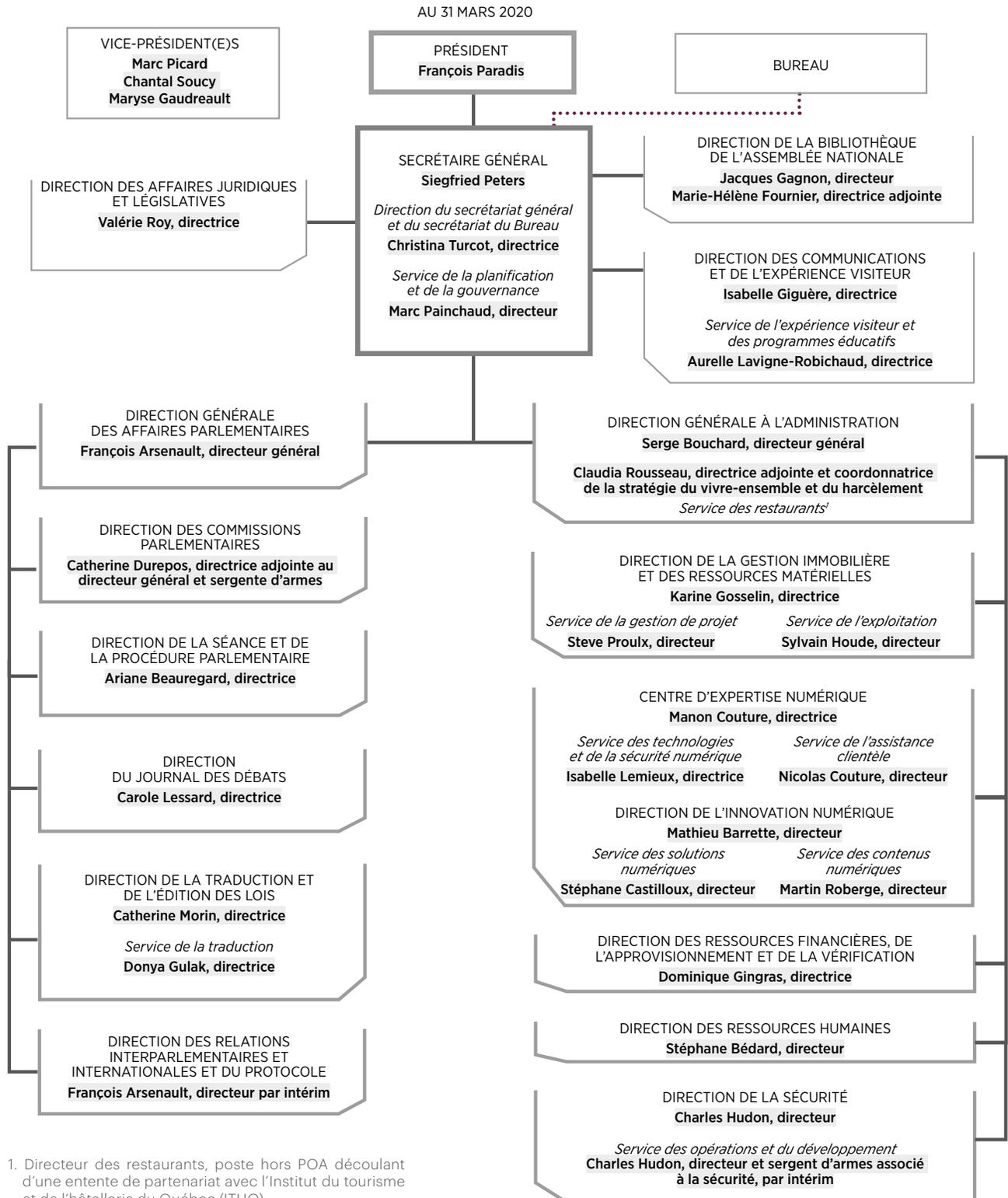
Reconnue pour la haute qualité de ses services, l'administration de l'Assemblée est à l'avant-garde des pratiques parlementaires et administratives et soutient les personnes élues dans leur dialogue avec la population.

Valeurs

L'administration de l'Assemblée souscrit à la déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :



Organisation administrative



Activités et services administratifs

Accueil des citoyennes et citoyens

L'Assemblée nationale incarne le concept de « maison citoyenne » avec son pavillon d'accueil. Par ses nouvelles installations, sa programmation citoyenne et son expérience visiteur, elle se positionne comme

une destination incontournable pour les Québécoises et Québécois, et pour les différents visiteurs de la ville de Québec.

COUP D'ŒIL SUR LA MAISON CITOYENNE

120 451

personnes ont visité l'Assemblée nationale, soit une augmentation de

12,0%

par rapport à l'an dernier.

35 437

personnes ont profité d'une visite guidée, tandis que

72 721

personnes ont opté pour une visite libre.

Plus de

3 000

citoyennes et citoyens ont participé aux festivités d'ouverture du pavillon d'accueil, entre le 24 mai et le 2 juin 2019.

Heures d'ouverture élargies pour amener la population à s'intéresser davantage à son institution :

- 6 jours par semaine, du dimanche au vendredi, de la fête de l'Action de grâce jusqu'à la Journée nationale des patriotes;
- 7 jours par semaine pendant la période estivale.

* Fermeture exceptionnelle de l'Assemblée nationale aux visiteurs à partir du 13 mars 2020 en raison de la COVID-19.

EXPÉRIENCE VISITEUR

Un nouveau parcours de visite, constitué de dispositifs variés en vue d'offrir aux visiteurs une expérience riche, actuelle et adaptée

PROGRAMMATION CITOYENNE

Une nouvelle offre d'activités destinées au grand public

5 grandes sphères thématiques : vie démocratique et société; arts et culture; science et environnement; éducation, loisirs et jeunesse; sport.

En partenariat avec des acteurs du milieu

BILAN DES 14 ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

Dates	Activités
24 juin 2019	Fête citoyenne
13, 16 et 18 septembre 2019	Festival de cinéma de la ville de Québec -Conférence de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) -Cinéphilo -Conférence avec le réalisateur Louis Bélanger
9 septembre 2019/7 octobre 2019 4 novembre 2019/2 décembre 2019 3 février 2020/2 mars 2020	Ateliers grand public <i>Comment ça marche?</i>
26 novembre au 20 décembre 2019	Exposition <i>Papas</i>
5 et 6 décembre 2019	Commémoration de la tragédie de l'école Polytechnique Montréal
10 février au 13 mars 2020	Exposition <i>Des œuvres qui donnent des ailes</i> , au bénéfice de la Fondation Maison Dauphine (Galerie d'art Urbania)
12 février 2020	Vernissage de l'exposition <i>Des œuvres qui donnent des ailes</i>

Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale conserve, organise, développe et rend disponibles ses collections pour contribuer à la vie politique et parlementaire du Québec. Elle offre à sa clientèle prioritaire de l'information

et des analyses fiables et impartiales. Elle donne également accès à son riche patrimoine documentaire et archivistique à un large public.

COUP D'ŒIL SUR LA BIBLIOTHÈQUE



Une bibliothèque en appui au travail des parlementaires

6 000+ demandes d'information et de recherche
600+ travaux effectués par le Service de la recherche
7 000+ prêts de documents
1 500+ demandes en gestion documentaire

Une bibliothèque ouverte et vivante

44 865 visiteurs ou usagers
800 000+ pages Web consultées à partir du catalogue ou des guides thématiques
15 000+ pages de débats parlementaires indexées

17^e édition des
Prix du livre politique

2019 | 17^e ÉDITION

**PRIX
DU LIVRE
POLITIQUE**
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Prix de la présidence de l'Assemblée nationale

Valérie Lapointe-Gagnon : *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Les Éditions du Boréal

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (thèse de doctorat)

Jean-François Laniel : *Il était une foi des bâtisseurs : vers une synthèse socio-historique du catholicisme et du nationalisme québécois en modernité (1840-2015)*, Université du Québec à Montréal

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (mémoire de maîtrise)

Julien Verville : *La réforme du mode de scrutin au Québec : une perspective néo-institutionnaliste*, Université du Québec à Montréal

Prix du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec/Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Gabriel Arsenault : *L'économie sociale au Québec : Une perspective politique*, Presses de l'Université du Québec

Boutique

La Boutique de l'Assemblée nationale a officiellement ouvert ses portes le 1^{er} juin 2019. Son nouvel emplacement, au cœur du pavillon d'accueil, propose un aménagement novateur et convivial qui permet une

meilleure visibilité des produits. La Boutique privilégie les créations et les produits québécois reconnus pour leur originalité et leur grande qualité.

COUP D'ŒIL SUR LA BOUTIQUE

**BOUTIQUE**

76,0%

des produits
de la Boutique sont
fabriqués au
Québec.

Les fournisseurs viennent de

14

des 17 régions administratives
du Québec.

40

artisanes et artisans
du Québec
y sont représentés.

+ www.assnat.qc.ca/boutique



Mission éducative

L'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale contribue à la formation de citoyennes et citoyens plus responsables, mieux informés, plus engagés et plus attachés à leurs institutions démocratiques. Grâce à l'appui financier de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, l'Assemblée nationale organise une multitude d'activités éducatives dans ses murs comme dans les écoles afin de joindre les jeunes, les enseignantes et enseignants de tous les niveaux scolaires, ainsi que le grand public.

L'Assemblée nationale participe également à l'offre de formation destinée aux personnes intéressées par les règles du débat parlementaire et le fonctionnement du Parlement, au moyen du cours Droit et procédure parlementaires, offert depuis 16 ans à l'Université Laval. L'Assemblée collabore aussi au cours Clinique de rédaction législative en offrant aux étudiantes et étudiants une formation en légistique, laquelle formation donne l'occasion de rédiger des projets de loi dans le cadre du Forum étudiant.

COUP D'ŒIL SUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	
 <p>NOUVEAUTÉ</p> <p>Participation de 19 enseignant(e)s de niveau primaire, secondaire et collégial</p>	 <p>NOUVEAUTÉ</p> <p>6 séances</p> <p>348 participant(e)s</p>
 <p>2 271 personnes abonnées</p> <p>Moyenne de 18 714 visites mensuelles</p>	 <p>231 écoles membres</p> <p>3 000 élèves joints</p> <p>150 formations dans les écoles</p>
<p>5 simulations parlementaires visant des publics variés et tenue de la 27^e édition du Tournoi Jeunes démocrates</p>	<p>1 250 jeunes, accompagnateur(trice)s et citoyen(ne)s ont participé à des activités éducatives ou à des simulations parlementaires</p>
<p>5 boursier(ère)s stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant : Jean-Christophe Anderson, Annie-Pier Bacon, Catherine Gibeau, Anne-Sophie Robitaille et Anne-Catherine Vadnais</p>	
<p>Participation de 14 étudiant(e)s de premier cycle universitaire au programme de stages des pages</p>	

- + voxpathuli.quebec/
- + www.paricilademocratie.com/
- + www.fondationbonenfant.qc.ca
- + www.assnat.qc.ca/stages

Restaurants

Le restaurant Le Parlementaire est ouvert au public depuis plus de cinquante ans, en plus de servir les parlementaires québécois depuis plus d'un siècle. Petit frère du Parlementaire, le Café du Parlement offre une formule de choix aux visiteurs disposant de peu de temps pour se restaurer.

Afin de faire du restaurant Le Parlementaire une destination incontournable au Québec et dans une logique d'entretien des infrastructures, des rénovations étaient de mise. La salle à manger du restaurant est ainsi fermée depuis la fin octobre 2019. Ces travaux incluent

des travaux d'éclairage, l'ajout d'une cuisine d'appoint et d'éléments de mobilier. La réouverture du restaurant est prévue en 2020.

Fiers de mettre à l'honneur les produits québécois, les restaurants de l'Assemblée nationale adaptent leur menu en fonction des arrivages saisonniers des productrices et producteurs du Québec. L'été, les récoltes du jardin des terrains de l'Assemblée nationale sont également intégrées aux plats préparés avec soin par l'équipe des restaurants.

COUP D'ŒIL SUR LES RESTAURANTS



Plus de

2 000

personnes servies
lors de l'ouverture
exceptionnelle les fins
de semaine
de l'été 2019

Les Cantons-de-l'Est, Rougemont et les Îles-de-la-Madeleine ont été mis à l'honneur dans les nouveaux menus régionaux.

Obtention de l'accréditation *Aliments du Québec au menu*. Cette accréditation reconnaît les restaurants qui réservent une place de choix aux produits alimentaires québécois dans leur cuisine.



+ www.assnat.qc.ca/parlementaire

Captation des travaux parlementaires et des activités de presse

Le Service des contenus numériques est responsable de la captation des travaux parlementaires, des activités de presse et des activités institutionnelles, lesquels travaux et activités sont retransmis sur le Canal parlementaire et

dans le site Internet de l'Assemblée nationale. Le Service effectue également des productions multimédias répondant à la mission de l'institution et contribuant au rayonnement de la démocratie.

COUP D'ŒIL SUR LA CAPTATION			
<p>Augmentation de</p> <p>135,0 %</p> <p>du nombre d'heures de captation des travaux parlementaires, des activités de presse et des activités institutionnelles (passage de 1 000 à</p> <p>2 354 heures)</p>		<p>Inauguration de deux nouvelles régies de captation télévisuelle, consacrées aux nouvelles salles de commission parlementaire</p>	
<p>Production d'une émission spéciale animée, notamment, par le président de l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'ouverture du pavillon d'accueil, le 1^{er} juin 2019</p>			
Contenus captés ou produits par année	Productions multimédias	Activités de presse	Extraits vidéo
2019-2020	90	358	2 211
2018-2019*	61	231	1 611

* L'année 2019-2019 correspond à une année électorale, ce qui explique le plus faible nombre d'heures de travaux parlementaires, d'activités de presse et d'activités institutionnelles.

+ www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/en-direct-webdiffusion.html

Journal des débats

Le *Journal des débats* transpose fidèlement, de l'oral à l'écrit, en français ou en anglais, tous les propos tenus lors des activités parlementaires. Certaines activités spéciales peuvent également être transcrites sur autorisation du secrétaire général.

COUP D'ŒIL SUR LE JOURNAL DES DÉBATS

64 000+

consultations de l'index
Web du
Journal des débats

2 380 h 30

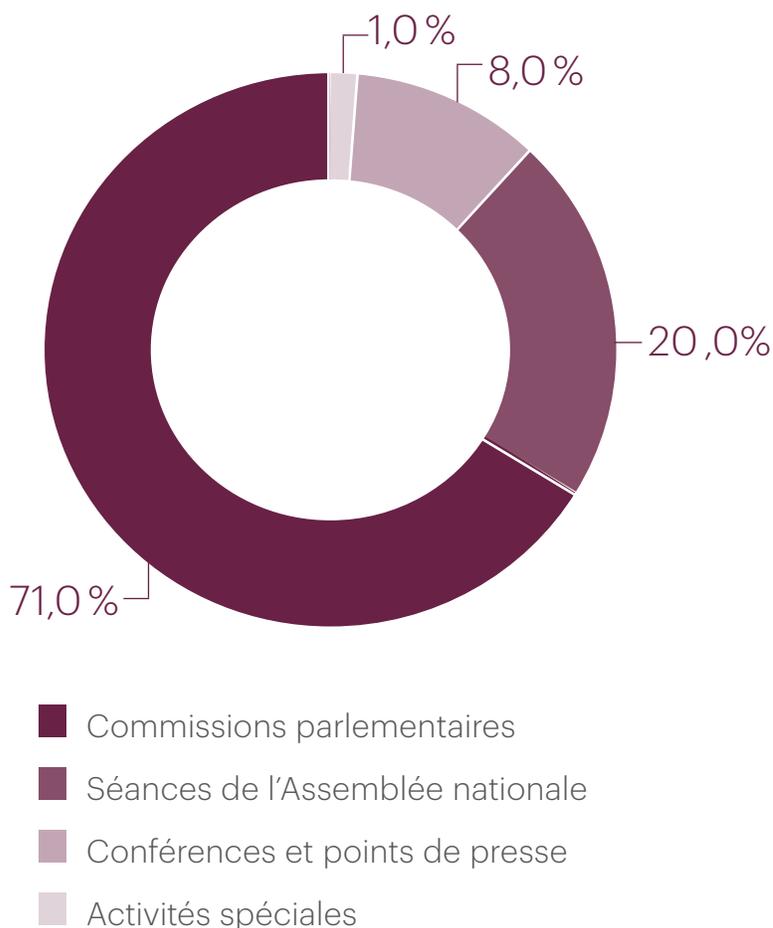
de débats
parlementaires
transcrits, révisés,
édités et mis
en pages

Augmentation de

136,0%

du nombre d'heures
d'événements transcrits,
comparativement à
l'année 2018-2019
(année électorale)

Pourcentage de temps consacré
à chaque activité parlementaire



+ www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats.html

Traduction et édition des lois

Tous les projets de loi sont traduits afin d'être présentés à l'Assemblée nationale en français et en anglais. Il en est de même pour les amendements adoptés au cours du processus législatif, qu'ils soient présentés en français ou en anglais. Les lois sont publiées dans le *Recueil annuel des lois du Québec* et dans le site Internet des Publications du Québec.

En plus de son mandat de traduction et d'édition des lois, l'équipe de la traduction et de l'édition des lois offre un service de traduction aux unités administratives de l'Assemblée nationale, au lieutenant-gouverneur du Québec et aux personnes désignées.

COUP D'ŒIL SUR LA TRADUCTION ET L'ÉDITION DES LOIS

Traduction de **71** projets de loi présentés à l'Assemblée nationale

Édition de **5 326** pages de projets de loi et de lois, en français et en anglais

Traduction de **241** textes provenant de 11 unités administratives de l'Assemblée, du lieutenant-gouverneur du Québec, du Commissaire à l'éthique et à la déontologie et du Commissaire au lobbyisme.

+ www.assnat.qc.ca/recueil-annuel-lois

Sécurité

Sous l'autorité du président de l'Assemblée nationale, la Direction de la sécurité assure la protection des personnes et la sécurité des édifices et des locaux occupés par les parlementaires et l'administration. À cette fin, elle élabore et met en application des mesures

liées à la sécurité physique des lieux et à la prévention des accidents et des incendies, tout en planifiant des opérations d'urgence. Elle joue également un rôle-conseil en ce qui a trait aux mesures de sécurité privilégiées par les autorités de l'Assemblée nationale.

COUP D'ŒIL SUR LA SÉCURITÉ	
Renforcement matériel des accès à l'hôtel du Parlement avec la mise en fonction, au printemps 2019, des guérites des entrées ouest et est	Assistance des premier(ère)s répondant(e)s secouristes auprès de 31 personnes
Sondage effectué auprès du personnel des bureaux de circonscription pour estimer leurs besoins et évaluer les équipements en place : installations d'équipement dans 56 bureaux répondant aux besoins exprimés	

Ressources

Utilisation des crédits alloués à l'Assemblée nationale

	Crédits utilisés (en milliers de dollars)	2019-2020	2018-2019
Secrétariat général et affaires juridiques et parlementaires			
Secrétariat général et affaires juridiques			
Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau		1 364,3	1 156,6
Direction des affaires juridiques et législatives		1 049,5	1 083,0
		2 413,8	2 239,6
Affaires parlementaires			
Direction générale des affaires parlementaires		913,7	1 782,6
Direction de la séance et de la procédure parlementaire**		979,6	-
Direction des commissions parlementaires**		416,0	-
Direction du Journal des débats		1 893,1	1 650,2
Direction de la traduction et de l'édition des lois		512,9	447,2
Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole		2 828,0	3 026,5
Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs		48,9	-
		7 592,2	6 906,5
		10 006,6	9 146,1
Direction générale à l'administration, aux affaires institutionnelles et à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale			
Affaires institutionnelles et Bibliothèque de l'Assemblée nationale			
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale		5 241,9	4 790,1
Direction des communications et de l'expérience visiteur		4 628,7	3 729,1
		9 870,6	8 519,2
Affaires administratives et Sécurité			
Direction générale à l'administration		430,3	352,1
Service des restaurants		2 130,7	1 831,1
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles		8 938,8	7 566,1
Centre d'expertise numérique		9 447,3	8 399,8
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification		2 140,1	1 458,8
Direction des ressources humaines		11 691,0	11 340,9
Direction de la sécurité		6 385,4	6 663,0
		41 163,6	37 611,8
	Total administratif	61 040,2	55 277,1
Services statutaires aux parlementaires		68 717,0	78 329,0
Crédits d'investissement et avances		9 549,1	6 772,0
Crédits utilisés		139 306,3	140 378,1
Amortissement des immobilisations		3 523,5	4 022,4

* Les crédits utilisés comprennent les immobilisations, le traitement, le fonctionnement, le transfert et les avances. Les chiffres sont sujets à changement jusqu'à la fermeture officielle de l'année financière du gouvernement.

** Nouvelles directions à la suite d'une modification de la structure administrative.

Ressources humaines

Au 31 mars 2020, l'effectif du secteur administratif comptait **701** personnes, dont 493 personnes avec un statut d'employé régulier et 208 personnes avec un

statut d'employé occasionnel. Au 31 mars 2019, l'effectif total de ce secteur s'élevait à 658 personnes.

COUP D'ŒIL SUR LES EFFECTIFS DU SECTEUR ADMINISTRATIF PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégories d'emploi	Au 31 mars 2020	Au 31 mars 2019*
Personnel d'encadrement	5,7 %	5,3 %
Professionnel(le)	32,8 %	32,4 %
Fonctionnaire	46,1 %	45,8 %
Ouvrier(ère)	7,4 %	8,1 %
Agent(e) de la paix	8,0 %	8,4 %

Personnel régulier et occasionnel

Répartition selon le genre		
	Au 31 mars 2020	Au 31 mars 2019*
Femmes	50,9 %	50,8 %
Hommes	49,1 %	49,2 %

Répartition des effectifs selon l'âge		
	Au 31 mars 2020	Au 31 mars 2019*
Moins de 35 ans	20,4 %	18,6 %
35 ans ou plus	79,6 %	81,4 %

* Le nombre d'étudiants et de stagiaires est exclu des données, alors qu'il était inclus dans le *Rapport d'activité 2018-2019*.

Pour 2019-2020, le nombre des équivalents à temps complet (ETC) autorisé était de 610. La somme des équivalents à temps complet de l'Assemblée nationale a toutefois été de 602,3 pour la présente année.

Répartition des équivalents à temps complet de l'Assemblée nationale				
Directions	Nombre d'employé(e)s régulier(ère)s	Nombre d'employé(e)s occasionnel(le)s	Nombre total d'employé(e)s	Équivalents temps complet*
Bureau du secrétaire général	13	1	14	12,5
Direction des affaires juridiques et législatives	5	2	7	11,2
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	63	7	70	66,0
Direction des communications et de l'expérience visiteur	45	27	72	62,2
Direction générale des affaires parlementaires	90	36	126	105,6
Direction générale à l'administration	277	135	412	344,8
TOTAL	493	208	701	602,3

Formation

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité	Dépenses (en millier de dollars)
Gestion pour les cadres	26,0
Gestion pour les non-cadres	20,6
Communications	12,2
Efficacité organisationnelle**	3,1
Connaissance de l'organisation*	10,6
Langues	4,2
Préparation à la retraite	4,0
Soutien aux études	6,0
Technologie de l'information	7,5
Santé/sécurité**	5,6
SPÉCIALISATION	
Bibliothèque	2,0
Droit	0,1
Gestion immobilière	1,6
Ressources financières	4,5
Ressources humaines	7,2
Sécurité	5,2
TOTAL	120,4

* Une formation donnée à l'interne par du personnel de l'Assemblée.

** Plusieurs formations données à l'interne par du personnel de l'Assemblée.

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses de formation	2018-2019	2019-2020
Proportion de la masse salariale (%)*	1,19 %	1,27 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,16	1,31
Somme allouée minimalement par personne	411,13 \$	168,22 \$
Total des jours de formation	1492	923

* La proportion de la masse salariale se calcule par année civile, alors que les autres résultats se calculent par année financière.

La diminution de la somme allouée et du nombre moyen de jours de formation par personne s'explique notamment par l'annulation d'une formation de base offerte lors de l'embauche de constables spéciaux, laquelle est d'une

durée de 60 jours. En 2018-2019, l'Assemblée nationale a financé une formation de base pour constable spécial destinée à trois employés.

Moyenne de jours de formation, par employé, selon les catégories d'emploi

Personnel d'encadrement	3,36
Professionnel(le)	1,44
Fonctionnaire	0,60
Ouvrier(ère)	0,10
Agent(e) de la paix	3,89

Campagne de sensibilisation portant sur l'incivilité et le harcèlement

En 2019-2020, l'Assemblée nationale a poursuivi sa campagne de sensibilisation Zéro harcèlement à l'assnat. Cette campagne vise à prévenir les situations de harcèlement et d'incivilité. Plusieurs moyens ont été mis en place pour communiquer aux parlementaires, au personnel politique et au personnel administratif l'importance de ne pas tolérer les conduites inappropriées et de les dénoncer, s'il y a lieu.

L'Assemblée nationale s'est assurée de former le personnel, les gestionnaires et les chefs d'équipe nouvellement entrés en fonction en les invitant à une formation obligatoire en cette matière, laquelle avait déjà été offerte aux membres du personnel déjà en

place. Ces actions s'inscrivent dans un continuum de moyens qui visent à promouvoir le vivre-ensemble au travail. Pendant la période 2019-2020, 67 membres du personnel administratif ont été formés lors des neuf séances offertes.



Taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire inclut les mutations, les démissions ainsi que les départs à la retraite. L'augmentation de ce taux en 2019-2020 par rapport à 2018-2019 s'explique en grande partie par le nombre plus

élevé de mutations. En effet, les membres du personnel peuvent postuler pour des emplois similaires de même que pour des emplois en promotion dans les ministères et organismes.

Taux des départs volontaires	
2019-2020	2018-2019
12,9 %	11,6 %

Taux des départs volontaires excluant les départs à la retraite	
2019-2020	2018-2019
9,4 %	7,9 %

Accès à l'égalité à l'emploi

L'Assemblée nationale n'étant pas assujettie à la Loi sur la fonction publique, elle n'a pas l'obligation de présenter ses résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres des groupes cibles et des femmes. Toutefois, à titre de première institution du Québec, elle s'engage à faire preuve d'exemplarité

et de transparence et, ce faisant, présente différentes données en matière d'égalité et d'inclusion au travail. Comme tous les ministères et organismes publics québécois, l'Assemblée nationale désire s'assurer que tous les groupes cibles sont adéquatement représentés au sein de son effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

Embauche

L'objectif gouvernemental est d'atteindre, en 2023, un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants), qui sont des membres des minorités visibles et ethniques, des

anglophones, des Autochtones ou des personnes vivant avec un handicap, afin que la fonction publique reflète davantage les diverses composantes de la société québécoise.

COUP D'ŒIL SUR L'EMBAUCHE DES GROUPES CIBLES							
Statut d'emploi	Nombre total d'embauches 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de membres d'au moins un groupe cible embauchés*	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible (%)
Personnel régulier	43	4	0	0	0	4	9,3 %
Personnel occasionnel	129	6	2	1	1	9	7,0 %
Étudiant(e)	22	2	0	0	0	2	9,1 %
Stagiaire	28	5	1	0	0	6	21,4 %
TOTAL	222	17	3	1	1	21	9,5 %

* Certains membres du personnel font partie de plus d'un groupe cible, mais ils ont été comptabilisés une seule fois.

Présence des groupes cibles dans l'effectif régulier et occasionnel

L'objectif gouvernemental de la région de la Capitale-Nationale est l'atteinte, en 2023, d'un taux de représentativité de 12 % pour les membres des minorités

visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel. Pour les personnes handicapées, le taux visé est de 2 % au sein de l'effectif régulier.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES FAISANT PARTIE D'UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL*		
GROUPES CIBLES	2019-2020	2018-2019**
Minorités et ethniques	5,7 %	5,8 %
Anglophones	2,4 %	2,4 %
Autochtones	0,4 %	0,2 %
Personnes handicapées	0,9 %	0,9 %
TOTAL	9,4 %	9,3 %

* Certains membres du personnel font partie de plus d'un groupe cible, mais ils ont été comptabilisés une seule fois.

** Le nombre d'étudiants et stagiaires est exclu, alors qu'il était inclus dans le *Rapport d'activité 2018-2019*.

Égalité entre les femmes et les hommes

COUP D'ŒIL SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI	
CATÉGORIES D'EMPLOI	POURCENTAGE DE FEMMES
Personnel d'encadrement	47,5 %
Professionnel(le)	55,2 %
Fonctionnaire	56,7 %
Ouvrier(ère)	32,7 %
Agent(e) de la paix	19,6 %
TOTAL	50,9 %

Les femmes représentaient, au 31 mars 2020, 50,9 % de l'effectif régulier et occasionnel de l'Assemblée nationale du Québec.

Mesures et actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des groupes cibles

L'Assemblée nationale poursuit ses efforts en vue d'atteindre le taux de représentativité recherché pour l'ensemble des groupes cibles. Dans son Plan stratégique 2019-2023, elle a fait de la culture de respect et d'inclusion une de ses priorités. Des actions

concrètes sont en cours de réalisation pour faire en sorte que la cité parlementaire soit un milieu de vie inclusif, ouvert aux différences, prônant la diversité et facilitant une intégration réussie pour toutes et tous.

Gestion immobilière et ressources matérielles

La Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles planifie, coordonne et contrôle les activités reliées à la gestion des édifices et aux ressources matérielles. Elle fournit différents services-conseils

aux autorités et appuie les parlementaires et les unités administratives en matière d'aménagement des espaces et de gestion des immeubles.

COUP D'ŒIL SUR LA GESTION IMMOBILIÈRE				
Projets de plus de 1 M\$ à l'hôtel du Parlement				
Projet	Descriptions	Budget	Échéancier	Commentaires
Modernisation du restaurant Le Parlementaire et ajout d'une nouvelle cuisine d'appoint	Remplacement du recouvrement de plancher Restauration des plâtres et des lustres patrimoniaux Ajout d'une cuisine d'appoint, d'appareils d'éclairage, d'un comptoir, d'équipements audiovidéo fixes et de nouveaux mobiliers	3,9 M\$	Travaux prévus d'octobre 2019 à avril 2020	Budget respecté Les chantiers ayant été arrêtés le 25 mars 2020, en raison de la COVID-19, l'échéancier n'a pu être respecté. Ce projet répond à la priorité 1 de l'objectif 1 du Plan stratégique 2019-2023 : « Devenir une destination incontournable ». Ce projet, jumelé à une offre culinaire renouvelée, vise le positionnement d'une image plus actuelle du restaurant et l'accueil d'une clientèle diversifiée.
Projets de moins de 1 M\$				
Aménagement de nouveaux vestiaires pour les constables et les agent(e)s de sécurité et ajout d'une armurerie			Un total de 1,925 M\$ engagé pour ces projets	
Mise à niveau d'un des ascenseurs de l'hôtel du Parlement				
Remplacement du tapis de l'escalier monumental				
Réaménagement des bureaux du 6 ^e étage de l'édifice André-Laurendeau, à la suite d'un dégât d'eau				

Résultats relatifs au Plan stratégique de 2019-2023

+ www.assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-plan-strategique.html

ENJEU 1 : L'intérêt et la confiance de la population dans ses institutions démocratiques

ORIENTATION 1 : UN PARLEMENT OUVERT

Pour maintenir son intérêt et sa confiance dans les institutions démocratiques, la population doit pouvoir s'y reconnaître et en comprendre le fonctionnement. En ce sens, l'Assemblée doit continuer d'ouvrir ses portes et multiplier les canaux de communication, à la fois pour joindre le plus grand nombre de personnes et entendre leurs préoccupations.

Objectif 1. Une maison citoyenne qui accueille

Priorité 1 : Devenir une destination incontournable

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2019-2020
Hausse de l'achalandage du parlement (%) (Nombre de personnes en visite)	Hausse de 35,0 % d'ici 2023	Hausse de 12,0 % 120 451 personnes ont visité l'hôtel du Parlement

Mesure de départ : 107 535 personnes en visite en 2018-2019

L'année 2019-2020 a été marquée par les célébrations entourant l'inauguration du pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale, en juin 2019. Dans cette foulée, une première programmation citoyenne d'activités destinées au grand public a été déployée et l'offre du Service de l'accueil a été bonifiée (heures de visites étendues, nouveau concept des visites guidées, introduction des visites libres, nouvelle boutique, etc.). Ces efforts pour inviter la population québécoise à venir à la rencontre de sa principale institution démocratique ont porté leurs fruits et ont sans doute contribué à la hausse de l'achalandage du parlement, enregistrée par rapport à l'année précédente.

Priorité 2 : Être partenaire de son milieu

S'inscrivant en complément de cette expérience visiteur renouvelée, le restaurant Le Parlementaire, en partenariat avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), a amorcé une révision de ses menus pour mettre davantage en valeur les produits du Québec. Il a offert un nouveau service de brunch les samedis et les dimanches, de juin à octobre 2019.

À l'été 2019, l'Assemblée nationale s'est également associée avec le Festival de cinéma de la ville de Québec, en devenant un lieu partenaire de cette édition estivale. Ce sont trois activités destinées au grand public qui se sont tenues à l'agora, dont une conférence hommage au réalisateur, scénariste et acteur Louis Bélanger.

Objectif 2. Une maison citoyenne qui communique

Priorité 3 : Diffuser l'information parlementaire et institutionnelle de manière dynamique

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Hausse de l'achalandage (%) du site Internet (Nombre de visites)	Hausse de 15,0 % d'ici 2023	Hausse de 23,7 % 5 397 942 visites

Mesure de départ : 4 364 750 visites du site Internet en 2018-2019

Le site Internet de l'Assemblée a connu une hausse du nombre de visites au cours de la dernière année. Bien que l'achalandage sur la Toile de l'Assemblée demeure en partie tributaire des activités parlementaires, les améliorations apportées dans le site Internet influent également sur sa fréquentation.

Au cours de la dernière année, plusieurs bonifications ont été apportées au site Internet, dont la mise en ligne d'un registre des votes des membres de l'Assemblée, la refonte de la section portant sur la diplomatie parlementaire, l'ajout de plusieurs capsules vidéo informatives et éducatives, de même que la mise en ligne d'une base de données historiques portant sur les projets de loi adoptés depuis 1867. Tous les projets de loi présentés à l'Assemblée, depuis l'automne 2019, et publiés dans le site Internet de l'institution respectent les normes gouvernementales d'accessibilité Web. Ils comprennent ainsi des signets facilitant la navigation et ceux-ci peuvent être lus avec les principaux lecteurs d'écran utilisés par les personnes ayant des limitations visuelles. Il en est de même pour les lois sanctionnées.

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Hausse du nombre d'abonné(e)s aux médias sociaux	Hausse de 25,0 % d'ici 2023	Hausse de 26,0 % 55 714 abonné(e)s

Mesure de départ : 44 228 abonné(e)s en 2018-2019

Dans le but de rendre l'information parlementaire plus conviviale et de joindre un plus grand nombre de citoyennes et citoyens, une stratégie de communication numérique a été élaborée. Elle vise notamment à mieux cibler la portée des messages, des communiqués sur les réseaux sociaux selon les différents publics cibles, et à diversifier les types de publications (photos, vidéos, textes) ainsi que les médiums de communication. Ces efforts combinés ont permis, au 31 mars 2020, de constater une hausse du nombre de personnes abonnées aux médias sociaux de l'Assemblée (Facebook, Twitter, YouTube, Instagram et LinkedIn).

Priorité 4 : Accroître la divulgation d'information de nature administrative

Les avancées suivantes ont été réalisées en matière de divulgation d'information administrative :

- Bonification de l'information diffusée relativement aux missions et aux accueils de relations interparlementaires et internationales;
- Adoption de nouvelles règles de fonctionnement du Bureau, mises en œuvre depuis 2020. Ces règles prévoient rendre publics le calendrier des réunions, l'ordre du jour, les décisions et règlements adoptés (sauf exception) ainsi que les documents relatifs à la reddition de comptes;
- Mise en ligne d'une nouvelle page portant sur les travaux du Bureau de l'Assemblée nationale dans le site Internet. Les documents rendus publics par le Bureau y sont disponibles;
- Poursuite des travaux d'un comité de parlementaires sur la divulgation des dépenses des députés et des titulaires de cabinets;

- Dépôt en Chambre, le 12 juin 2019, du premier rapport d'activité en matière de prévention et de traitement des situations de harcèlement au travail à l'Assemblée nationale;
- Révision du contenu du rapport annuel de l'Assemblée pour mieux rendre compte des activités de l'institution, du suivi de la planification stratégique de l'administration et du plan de développement durable;
- Publication du salaire du secrétaire général dans le site Internet de l'Assemblée.

Objectif 3. Une maison citoyenne qui favorise la participation

Priorité 5 : Promouvoir et encourager la participation citoyenne

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Pourcentage d'outils de participation citoyenne révisé	100,0 % des outils d'ici 2023	En cours

Mesure de départ : 4 mécanismes de participation citoyenne en place

Au cours de cette première année de mise en œuvre du plan favorisant la participation citoyenne, des réflexions sur l'identification des solutions les plus novatrices et porteuses en cette matière se sont d'abord centrées sur les pétitions et les commentaires en ligne. Une liste de pistes d'amélioration a aussi été dressée. Ces éléments serviront d'assises pour la suite du processus de révision des outils de participation citoyenne et s'inscrivent dans les démarches en cours vers un parlement numérique.

Priorité 6 : Éduquer les jeunes et la population à la vie démocratique

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Hausse de la participation aux activités éducatives (%) (Nombre de participant(e)s)	Hausse de 25,0 % d'ici 2023	Hausse de 26,5 % 1 430 participant(e)s

Mesure de départ : 1 130 participant(e)s en 2018-2019

En ce qui a trait aux activités éducatives de l'Assemblée, elles ont connu une augmentation de 26,5 % du nombre de participantes et participants au cours de la dernière année, passant de 1 130 en 2018-2019 à 1 430 en 2019-2020. Outre sa programmation normale, l'Assemblée a mis en place trois nouvelles activités liées à l'éducation à la vie démocratique : les conférences grand public intitulées « Comment ça marche? », les ateliers jeunesse et le séminaire des professeurs.

Une salle destinée à la participation citoyenne a également été aménagée dans l'hôtel du Parlement. Cette dernière s'intègre au parcours des visites guidées et des visites libres.

ENJEU 2 : L'adaptation des services à l'évolution des besoins des députées et députés

ORIENTATION 2 : UN PARLEMENT EN APPUI AUX ÉLU(E)S DE LA POPULATION

Le soutien des députées et députés dans l'exercice de leurs fonctions est au cœur de la mission de l'administration. Celle-ci doit mettre en place les conditions permettant aux parlementaires de se concentrer sur les aspects essentiels de leur travail et de jouer pleinement leurs rôles dans un environnement en perpétuel changement. Ce soutien englobe l'ensemble des services fournis aux personnes élues et à leur personnel, les outils mis à leur disposition, l'accompagnement qui leur est offert et l'information qui leur est transmise pour s'acquitter au mieux de leur charge.

Objectif 4. Une prestation de services efficace et de haute qualité

Priorité 7 : Assurer avec efficacité le soutien aux parlementaires

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2019-2020
Satisfaction de la clientèle	Mesurer le taux de satisfaction à 2 reprises au cours de la 42 ^e législature	Non débuté

Dans le but de bien évaluer les besoins de la clientèle, de conseiller le Bureau de l'Assemblée nationale et de faire évoluer la prestation de services de l'administration, cinq comités consultatifs, composés de parlementaires, ont été reconduits en début de législature ou nouvellement mis en place en 2019-2020. Il s'agit des comités suivants :

- Comité sur les conditions de travail et les diverses allocations versées aux députés
- Comité numérique parlementaire
- Comité zéro harcèlement à l'assemblée nationale
- Comité sur le développement durable
- Comité sur la diplomatie parlementaire

Par ailleurs, toujours dans l'optique de bien documenter les besoins des députées et députés, trois sondages ont été réalisés au cours de la dernière année. Le premier portait sur les besoins technologiques des députés dans les différentes facettes de leur travail tant sur la colline Parlementaire qu'en circonscription. De manière complémentaire à ce sondage, des ateliers de travail avec les membres du comité numérique parlementaire ont été organisés par le Centre d'expertise numérique pour alimenter la démarche du parlement numérique. Le second sondage a porté sur la conciliation travail-vie personnelle des personnes élues et des membres de leur personnel (voir la priorité 16 à la page 63). Un sondage a également été effectué auprès du personnel des bureaux de circonscription pour estimer leurs besoins et évaluer les équipements en place en matière de sécurité.

Priorité 8 : Veiller à l'amélioration continue des outils et des services

Au chapitre de l'amélioration des outils et des services aux parlementaires, l'année 2019-2020 a permis, notamment, la modernisation du réseau Internet en circonscription (augmentation de la vitesse de connexion, actualisation des routeurs et mise à jour du réseau WiFi), le déploiement des premières phases de la migration de la suite Office 365, incluant l'accès aux fonctionnalités de base de Microsoft Teams (visioconférence, clavardage et partage de documents), le démarrage des projets de téléphonie unifiée en circonscription et de messages textes de notifications aux parlementaires, en lien avec le déroulement des travaux de la Chambre.

La Direction de la sécurité a, pour sa part, mis en place un guichet unique afin de centraliser l'ensemble de ses services aux députées et députés sur la colline Parlementaire (accréditation, stationnement, gestion des clés et des accès). Elle a également bonifié son accompagnement en circonscription concernant l'installation des équipements de sécurité (caméra, système d'alarme, etc.) et la gestion de certains événements (manifestations, vandalisme, menaces, etc.).

Enfin, de nouveaux outils d'information ont été mis à la disposition des membres de la Commission de l'administration publique pour bien préparer ces derniers à leurs mandats de reddition de comptes des ministères et organismes publics.

Objectif 5. Un soutien à la connaissance

Priorité 9 : Rechercher les meilleures pratiques pour alimenter la réflexion sur le travail parlementaire

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Nombre d'activités d'étalonnage	2 activités par année	2 activités réalisées

Deux activités d'étalonnage ont été réalisées au cours de l'année 2019-2020. Elles visaient la recherche des meilleures pratiques parlementaires. Ces activités ont été menées dans le cadre de l'élaboration du projet de réforme parlementaire du président. Elles ont plus spécifiquement porté sur le processus d'étude des crédits budgétaires et sur la création d'un comité de planification des travaux parlementaires.

Afin d'élaborer les propositions contenues dans le projet de réforme portant sur ces deux sujets, des recherches ont été effectuées pour recenser les bonnes pratiques ailleurs dans le monde et les adapter au contexte de l'Assemblée nationale. Un comité administratif de réflexion sur l'évolution des pratiques parlementaires a également été mis sur pied. Ce comité coordonnera les efforts en matière de veille et d'étalonnage concernant les travaux parlementaires et le projet de réforme.

Priorité 10 : Mettre à profit les échanges avec les parlements partenaires au sein des travaux parlementaires

Au début de la 42^e législature, différents mécanismes visant l'arrimage des activités de relations interparlementaires aux travaux parlementaires ont été introduits :

- Adoption d'un nouveau règlement encadrant les activités internationales;
- Mise sur pied du comité consultatif de la diplomatie parlementaire;
- Formation de quatuors regroupant un conseiller en relations interparlementaires et internationales, un secrétaire de commission, un agent de recherche et un conseiller du service de la référence.

L'année 2019-2020 a permis une première opérationnalisation de ces mécanismes. Plusieurs documents d'information recueillis, lors d'activités internationales, ont pu servir aux commissions parlementaires pertinentes. Parallèlement à ce travail, des consultations auprès d'équipes impliquées dans ces nouvelles initiatives ont été réalisées afin d'établir des pistes d'amélioration.

Priorité 11 : Bonifier l'offre de formation aux parlementaires et aux membres de leur personnel

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Création d'un répertoire des formations	2020	En cours

L'offre de formation aux parlementaires et au personnel politique est décrite en détail à la page 30 du présent document. Au cours de la prochaine année, les efforts se poursuivront afin de créer un répertoire des formations qui leur sont destinées.

ENJEU 3 : La mobilisation du personnel et le vivre-ensemble

ORIENTATION 3 : UN PARLEMENT COMME MILIEU DE VIE

Comme employeur, l'Assemblée nationale doit se préoccuper du bien-être de son personnel, lui assurer un environnement de travail sain et lui fournir le soutien et les outils adéquats pour développer son plein potentiel. L'Assemblée nationale a également le souci d'être plus attractive en tant qu'employeur afin de pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente, diversifiée et mobilisée. L'administration a la ferme intention de se démarquer par des pratiques inclusives et d'entreprendre des actions favorisant une meilleure qualité de vie au travail pour l'ensemble de son personnel.

Objectif 6. Une culture de respect et d'inclusion

Priorité 12 : Promouvoir des relations respectueuses et empreintes de civilité

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Taux du personnel administratif formé (incivilité, gestion de conflits et harcèlement)	Maintien d'un taux de 80,0 % du personnel administratif formé	73,8 %

Mesure de départ : 81 % du personnel administratif formé en 2018-2019

L'Assemblée nationale a poursuivi ses activités de prévention des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement au cours de l'année 2019-2020. La campagne de sensibilisation, Zéro harcèlement à l'assnat, amorcée en novembre 2018 et entièrement réalisée à l'interne, s'est poursuivie en avril 2019. Elle abordait spécifiquement le thème du harcèlement discriminatoire, pour ensuite se clore sur une note positive en mai 2019, soit en faisant la promotion de la civilité au travail. Des activités de formation ont été offertes sous différentes formes : des séances données par une ressource externe spécialisée en enquête de harcèlement au travail ont été proposées aux députées et députés. Le personnel politique a eu accès à des capsules vidéo disponibles dans le portail intranet.

Quant aux nouveaux membres du personnel administratif, ils ont été systématiquement conviés à une séance de formation offerte par la répondante en harcèlement au travail. Soixante-sept employés et gestionnaires ainsi que la cohorte 2019-2020 des pages ont suivi cette formation obligatoire. En mars 2020, deux formations destinées aux gestionnaires et au personnel ont été annulées en raison de la pandémie de COVID-19.

Priorité 13 : Valoriser la diversité et la différence sous toutes ses formes

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Taux de représentativité des groupes cibles au sein du personnel régulier et occasionnel	12 % du personnel régulier et occasionnel d'ici 2023	9,4 % du personnel régulier et occasionnel

Mesure de départ : 9,3 % du personnel régulier et occasionnel en 2018-2019

Le taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif est demeuré stable en 2019-2020. Différentes actions ont été mises en place afin de sensibiliser le personnel aux enjeux de la diversité et de l'inclusion. Au printemps 2019, les gestionnaires et le personnel administratif ont été invités à participer à des groupes de discussion visant le développement d'un plan d'action sur le respect. Soixante-neuf personnes ont pris part à l'exercice. Parmi les actions proposées, la mise en place du comité respect en milieu de travail, composé de membres du personnel administratif, a été formalisée en janvier 2020. Le mandat de ce comité est d'échanger sur les enjeux relatifs à l'incivilité, à la gestion de conflits et au harcèlement au travail, et de proposer des outils pour renforcer la culture de respect au sein de l'organisation. Son lancement a toutefois été reporté en raison de la situation découlant de la COVID-19.

Objectif 7. Un personnel mobilisé et qualifié

Priorité 14 : Mettre en place des pratiques qui suscitent la motivation et l'engagement des personnes

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Niveau de mobilisation du personnel	Sondage en 2022	Non débuté

En suivi du sondage sur la mobilisation et la qualité de vie au travail réalisé en 2018, un plan d'action institutionnel a été déposé à l'hiver 2020 pour faire état des priorités que l'organisation entend mettre en œuvre pour répondre aux préoccupations et aux besoins exprimés par le personnel. Plusieurs de ces priorités trouvent écho dans les priorités du Plan stratégique.

Certaines actions réalisées en 2019-2020 sont donc présentées sous les résultats d'autres priorités du Plan stratégique, comme les réalisations en lien avec la modernisation de l'environnement de travail, l'amélioration de l'offre technologique pour favoriser la mobilité et la collaboration, l'amélioration des communications internes et la promotion des relations respectueuses et empreintes de civilité.

Voici les autres actions institutionnelles qui ont été mises en œuvre au cours de la dernière année :

- Présentation, au sein de chaque direction, des orientations institutionnelles et des objectifs collectifs, du Plan stratégique 2019-2023 et du Plan de développement durable 2019-2023 (PADD) . Une section a également été créée dans le portail pour suivre l'avancement de la réalisation du PADD.
- Mise en place des comités de travail interdirections pour accentuer la collaboration entre les directions et la réalisation de divers projets, par exemple, le comité du salon Vert et le comité sur le respect en milieu de travail.

En complément de ce plan institutionnel, les directions se sont dotées de plans d'action pour répondre aux constats du sondage spécifique à leur unité administrative.

Priorité 15 : Miser sur l'expertise du personnel et attirer de nouveaux talents

Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
Indicateur de développement des compétences	À définir	Sans objet
Hausse du nombre de stagiaires et d'étudiant(e)s accueillis (%)	Hausse de 20,0 % d'ici 2023	Hausse de 12,8 % 44 étudiant(e)s et stagiaires

Mesure de départ : 39 étudiant(e)s et stagiaires accueillis en 2018-2019

Sur le plan du développement des compétences, on dénote un investissement de 1,27 % de la masse salariale pour l'année civile 2019. Au cours de la période visée, un nouveau programme de développement a été proposé aux chefs d'équipe et aux professionnels en situation de gestion.

La hausse observée du nombre d'étudiants et de stagiaires accueillis est notamment attribuable au fait que certaines directions ont eu recours à l'embauche d'étudiantes et étudiants pour travailler sur de nouveaux mandats en lien avec la planification stratégique et le plan de développement durable.

Objectif 8. Un environnement de travail actuel

Priorité 16 : Favoriser la flexibilité et la mobilité des pratiques de travail

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Nombre de mesures mises en place et liées à l'environnement de travail	6 mesures d'ici 2023	3 mesures en cours de déploiement

Trois mesures favorisant la flexibilité et la mobilité du personnel administratif et politique ont commencé à être déployées au sein de l'organisation au cours de l'année 2019-2020 :

- Pour accroître la mobilité du personnel administratif, une centaine d'ordinateurs portables ont été distribués au personnel en fonction des besoins exprimés par les gestionnaires et de la mise en œuvre du plan de désuétude des équipements informatiques.
- Pour répondre aux préoccupations des parlementaires et à celles des membres de leur personnel et du personnel administratif concernant l'accès à des outils favorisant la mobilité et le travail collaboratif, l'Assemblée a fait l'acquisition de la suite Office 365 et a déployé ces outils au sein de l'organisation. La migration des postes informatiques et la distribution de la messagerie et des outils bureautiques ont été complétées pour 67,0 % des utilisatrices et utilisateurs. Les fonctionnalités de base de l'outil Microsoft Teams ont également été proposées, dès mars 2020, dans le contexte de la pandémie. Elles permettent, depuis, la tenue de rencontres à distance par visioconférence sur les postes de travail.
- Pour favoriser la flexibilité des pratiques de travail, un projet pilote en télétravail a démarré à l'automne 2019 en vue de permettre à l'organisation de se positionner par rapport au travail à distance. Toutefois, le contexte lié à la pandémie a occasionné un déploiement massif des employés en télétravail à partir de la mi-mars 2020.

Sur le plan de la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle, deux consultations ont été tenues à l'automne 2019 auprès des parlementaires et du personnel politique afin de documenter les réalités et les besoins de ces personnes en matière de vie familiale, de personne proche aidante et de vie personnelle. Le but de ces consultations était de s'appuyer sur des données probantes en réfléchissant sur les mesures appropriées à mettre en place.

Priorité 17 : Poursuivre la modernisation de l'environnement de travail

Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
Élaboration d'une vision d'ensemble d'aménagement des espaces	2020	En cours
Pourcentage prévu de réalisation des aménagements	À définir	Non débuté

En ce qui a trait à la modernisation de l'environnement de travail, les travaux suivants ont été réalisés ou sont en voie d'être complétés :

- Réaménagement des vestiaires utilisés par le personnel de la Direction de la sécurité, incluant le réaménagement d'une nouvelle armurerie conforme aux normes de sécurité en ce qui a trait au maniement des armes à feu;
- Réaménagement d'une aire de bureau située dans la partie sud du 6^e étage de l'édifice André-Laurendeau, endommagée à la suite d'un dégât d'eau. La création d'aires ouvertes a permis de moderniser et d'optimiser l'espace de travail;
- Rénovation de la salle à manger du restaurant Le Parlementaire, ajout d'une cuisine d'appoint et remplacement du mobilier (en cours).

En vue d'élaborer une vision d'ensemble d'aménagement des espaces, le projet de modernisation de l'environnement de travail a démarré en mars 2020 avec le lancement de l'étape de collecte des besoins auprès des gestionnaires.

ENJEU 4 : La capacité à bien se structurer et à innover

ORIENTATION 4 : UN PARLEMENT PERFORMANT

L'administration de l'Assemblée est reconnue pour son efficacité dans la gestion des activités courantes et dans la prestation de ses services aux parlementaires. Tout en maintenant cette efficacité, elle souhaite améliorer ses mécanismes de planification, d'aide à la décision et de reddition de comptes en s'inspirant des meilleures pratiques de gestion. Elle souhaite également encourager le développement d'une culture organisationnelle propice à l'apprentissage et à l'innovation en misant sur la collaboration entre les directions, la circulation de l'information et la veille stratégique.

Objectif 9. Une gouvernance renforcée

Priorité 18 : Améliorer la planification et les outils de gestion

Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
Degré d'implantation d'un logiciel d'information de gestion	Implantation du logiciel en 2020 100,0 % des indicateurs prioritaires d'ici 2023	En cours
Pourcentage de réalisation du plan directeur TI	100,0 % du plan directeur d'ici 2023	En cours

Au cours de la dernière année, une fonction d'audit interne a été mise en place au sein de l'administration. Avec ce nouveau mandat, la haute direction est appuyée dans sa prise de décision et se voit proposer des pistes de solution pour améliorer la gestion et la performance des systèmes, des processus et des activités de l'organisation.

Au regard de l'implantation d'un logiciel d'information de gestion, les besoins des unités ont été identifiés, une équipe de projet a été mise en place et un dossier d'affaires a été réalisé.

La vision stratégique d'un parlement numérique va permettre à l'organisation d'accélérer son virage numérique et de mieux répondre aux besoins des citoyennes et citoyens, des parlementaires et de l'administration. Cette vision a été entérinée et constitue le cœur du futur plan directeur TI. Les principaux projets réalisés en 2019-2020 ont eu comme objectif de rehausser les fondations technologiques et organisationnelles de l'Assemblée afin de permettre ce virage numérique. Des améliorations ont notamment été apportées à l'infrastructure réseau sur la colline Parlementaire et en circonscription. Plusieurs dossiers d'affaires ont été réalisés en soutien aux unités administratives et un outil de suivi du portefeuille de projet de technologies de l'information a été implanté.

Priorité 19 : Accroître la prise en compte du développement durable dans les pratiques de l'organisation

Indicateurs	Cibles	Résultats 2019-2020
Pourcentage de réalisation du plan d'action en développement durable	100,0 % du plan d'action d'ici 2023	En cours
Obtention d'une certification LEED argent	Obtention en 2020	En cours

Le Plan de développement durable 2019-2023 de l'Assemblée nationale a été déposé en Chambre en juin 2019. Il prévoit trois axes d'intervention : le bien-être au travail, le rayonnement institutionnel et la gestion écoresponsable. Les mesures mises en œuvre en 2019-2020 sont détaillées à la section suivante du rapport annuel. Par ailleurs, la candidature de l'Assemblée, déposée en janvier 2020 auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada en vue de l'obtention d'une certification LEED argent pour le pavillon d'accueil, est en cours d'évaluation.

Objectif 10. Une culture de communication et d'apprentissage

Priorité 20 : Améliorer les communications internes et la collaboration entre les directions

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Déploiement de la stratégie de communication interne (%)	Dépôt en 2020 100,0 % en 2023	En cours Stratégie déposée

La stratégie de communication interne a été approuvée par les autorités administratives de l'Assemblée et la majorité des actions prévues en 2019-2020 se sont concrétisées. Parmi elles, notons l'ajout d'une fonction destinée aux communications internes, la création de plusieurs nouvelles sections dans l'intranet, le recours à de nouveaux outils de diffusion interne, notamment « Le Fil » et « L'infolettre », le déploiement de plusieurs campagnes de communication interne ainsi que des rencontres du secrétaire général avec le personnel administratif. Plusieurs comités d'employés ont été créés afin d'accroître les liens de collaboration entre les directions et le recours à la méthode AGILE a débuté dans les équipes de projet favorisant les collaborations et la résolution de problèmes.

Priorité 21 : Favoriser la veille et les partenariats comme vecteurs d'innovation

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Nombre de nouveaux partenariats ou de collaborations avec le milieu universitaire ou professionnel	7 nouveaux partenariats ou collaborations d'ici 2023	5 nouveaux partenariats ou collaborations

Au regard des activités de veille, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a contribué significativement aux apprentissages organisationnels en réalisant, cette année, 103 activités de veille sur différents thèmes d'intérêt que ce soit en soutien direct aux travaux parlementaires, aux activités de relations interparlementaires et internationales ou pour alimenter les mandats des différentes unités administratives.

L'année 2019-2020 a aussi été riche en nouveaux partenariats et collaborations favorisant la formation de la main-d'œuvre, l'échange d'expertise et le rayonnement de l'Assemblée. Parmi ceux-ci :

- Le partenariat avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, qui permet à des étudiantes et étudiants de faire l'entretien des jardins de l'Assemblée, a été élargi pour inclure l'entretien des potagers;
- Un protocole d'entente a été signé avec le ministère de la Sécurité publique pour favoriser le développement d'expertise spécialisée et le partage de ressources en matière de sécurité. De plus, la Direction de la sécurité a dégagé un constable spécial pour offrir de la formation à l'École nationale de police de Nicolet;
- Le Centre d'expertise numérique de l'Assemblée a rallié le groupe du réseau gouvernemental en cyberdéfense (RGCD). En tant que centre opérationnel en cyberdéfense, l'équipe de cybersécurité bénéficie des interactions avec le réseau gouvernemental et contribue à l'échange d'expertise;
- L'équipe des historiens de la Bibliothèque contribue, chaque année, à la diffusion des connaissances historiques sur nos institutions démocratiques et en fait bénéficier plusieurs partenaires. Au cours de la dernière année, elle a collaboré avec le Musée Pointe-à-Callière de Montréal, qui a eu recours à son expertise sur l'histoire parlementaire de la Province du Canada (1841-1867). Une autre collaboration, cette fois avec l'Université du Québec à Rimouski, a permis à la Bibliothèque d'avoir recours à Transkribus, un logiciel d'intelligence artificielle, pour retranscrire les archives politiques du Québec et les rendre accessibles en ligne.

Objectif 11. Une organisation résiliente

Priorité 22 : Poursuivre le renforcement des mesures de sécurité et de continuité

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Pourcentage de réalisation de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures	100,0 % du projet réalisé en 2023	En cours

Un appel d'offres a été lancé au cours de la dernière année et un contrat de services professionnels a été alloué à une équipe multidisciplinaire pour la réalisation d'une étude conceptuelle. Cette étude permettra de dégager une vision d'ensemble et d'orienter les différentes interventions requises pour la réalisation de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures.

Quatre composantes sont visées par ce projet d'envergure :

- Sécurisation de la rue des Parlementaires;
- Sécurisation des accès piétonniers et des entrées véhiculaires sur les terrains de l'hôtel du Parlement;
- Réaménagement de la cour intérieure;
- Refonte de la gestion des matières résiduelles.

Indicateur	Cible	Résultat 2019-2020
Pourcentage de réalisation des plans d'action en sécurité de l'information et en continuité (%)	100,0 % des plans d'action réalisés en 2023	En cours

Sur le plan de la sécurité de l'information, l'organisation a poursuivi son programme de renforcement par la bonification de ses documents d'encadrement, la formation et la sensibilisation de ses utilisatrices et utilisateurs, le rehaussement de son infrastructure technologique, incluant la mise en place de nouveaux mécanismes de détection des menaces et, enfin, par des vérifications périodiques de ses systèmes et des applications à l'aide d'audits et d'évaluations de sécurité.

Par ailleurs, la COVID-19 a été l'occasion pour l'Assemblée de bonifier et d'expérimenter plusieurs mesures de ses plans de continuité des services essentiels, incluant le renforcement des mesures sanitaires, le déploiement d'une stratégie de communication liée au contexte spécifique du moment et le développement du télétravail et de la visioconférence à grande échelle.

Résultats relatifs au Plan de développement durable 2019-2023

Déposé en juin 2019, le Plan de développement durable 2019-2023 de l'Assemblée nationale définit l'engagement de l'institution en faveur de l'adoption de pratiques respectant les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable dans ses différentes sphères d'activité. Afin de suivre la mise en œuvre du Plan et de le faire évoluer, deux comités ont été constitués :

- Un comité consultatif formé de députées et députés issus de chaque groupe parlementaire;
- Un comité consultatif composé de membres du personnel administratif.

S'inscrivant dans le Plan stratégique 2019-2023 de l'administration (priorité 19), le Plan établit 23 actions à réaliser par l'Assemblée nationale, entre 2019 et 2023. Cette section présente les réalisations de l'institution et les résultats au regard de ses engagements en matière de développement durable pour l'année 2019-2020.

[+ www.assnat.qc.ca/fr/publications/developpementdurable.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/publications/developpementdurable.html)

Axe 1 – Bien-être au travail				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 1.1 Proposer aux parlementaires et aux membres du personnel de l'Assemblée nationale un environnement de travail				
1.1.1 Intégrer des critères de développement durable dans les projets d'aménagement, de réfection et d'entretien des infrastructures	2021-2022	Mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision qui permet d'intégrer les principes de développement durable à la réalisation des projets de réfection, d'entretien et d'infrastructure	L'outil n'a pas été développé. Par contre, à la suite d'un dégât d'eau, le 6 ^e étage de l'édifice André-Laurendeau a été rénové en suivant les principes de développement durable. Une attention particulière a été portée au choix des matériaux, à l'ergonomie du mobilier et à la création d'un environnement accueillant et lumineux.	Non débuté
1.1.2 Aménager des espaces extérieurs à l'usage du personnel	Dès l'été 2019 (Action récurrente)	Accessibilité à un espace éphémère extérieur pour les membres du personnel	Un comité composé de membres du personnel administratif a procédé à la conception et à l'installation d'une place éphémère réservée au personnel sur les terrains de l'Assemblée nationale : le salon Vert.	Réalisé
1.1.3 Concevoir un guide d'accompagnement pour la gestion durable des bureaux de circonscription	2021-2022	Dépôt du guide		Non débuté

Axe 1 – Bien-être au travail				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 1.2 Favoriser la mobilisation au travail des membres du personnel et renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Assemblée nationale				
1.2.1 Tenir périodiquement des activités institutionnelles visant à améliorer la circulation de l'information	2019-2020 (Action récurrente)	Deux activités par année	Trois activités ont eu lieu lors de l'année financière 2019-2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Soirée de reconnaissance du personnel, à l'occasion de l'inauguration du pavillon d'accueil; • Dîner de la rentrée, à l'occasion de la campagne de financement Entraide; • Tournée du nouveau secrétaire général pour rencontrer le personnel lors de son entrée en fonction à ce titre. 	Réalisé
1.2.2 Élaborer un programme de reconnaissance au travail	2021-2022	Mise en œuvre du programme de reconnaissance		Non débuté
Objectif 1.3 Instaurer des pratiques favorisant l'engagement individuel et collectif à l'égard du développement durable				
1.3.1 Proposer des activités de sensibilisation et d'information pour promouvoir le développement durable	2019-2020 (Action récurrente)	Deux activités par année	Sept activités se sont tenues pendant l'année financière 2019-2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de quatre conférences sur la santé et le bien-être; • Création d'un jeu-questionnaire sur le développement durable; • Organisation d'un concours amical de plants de tomates au salon Vert; • Conception d'une section sur le développement durable dans le portail intranet. 	Réalisé
1.3.2 Réaliser un projet favorisant le développement durable au sein de chaque unité administrative	2022-2023	Un projet par unité administrative (15)	La Direction des commissions parlementaires a opéré une transition en passant de l'utilisation de gobelets à usage unique à l'utilisation de tasses réutilisables lors du service de boissons chaudes en commission parlementaire, éliminant ainsi une quantité importante de déchets lors des séances.	En cours

Axe 2 – Rayonnement institutionnel				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 2.1 Valoriser le patrimoine et soutenir la création artistique				
2.1.1 Instaurer un programme de conservation et de restauration d'objets patrimoniaux et d'archives	2019-2020 (Action récurrente)	100,0 % de la planification annuelle réalisée chaque année	81,0% de la planification annuelle prévue en 2019-2020 a été complétée. Ce sont 17 des 21 objets prévus qui ont été restaurés.	En cours
2.1.2 Mettre en valeur l'art et l'artisanat québécois à la Boutique	2022-2023	75,0 % de l'inventaire de la Boutique est constitué de produits fabriqués au Québec	Grâce à un appel de candidatures auprès d'artistes, d'artisans et de producteurs québécois, la Boutique est passée d'un inventaire composé de 56,0 % de produits québécois à 76,0 %, dès sa réouverture en mai 2019.	Réalisé
2.1.3 Mettre sur pied un programme de diffusion des arts et de la culture	2020-2021	100,0 % de la programmation annuelle réalisée	La politique définissant et encadrant les activités de diffusion de la culture et des arts québécois dans les édifices de l'Assemblée nationale n'a pas encore été développée. La programmation qui doit en découler n'a également pas été mise en place. Par contre, en 2019-2020, deux expositions artistiques et trois activités liées au Festival de cinéma de la ville de Québec se sont déroulées à l'agora.	Non débuté

Axe 2 – Rayonnement institutionnel				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 2.2 Faire connaître le fonctionnement des institutions démocratiques				
2.2.1 Mettre en place un parcours numérique autonome pour les personnes en visite au parlement	2020-2021	<i>(Cible à définir après la première année de mise en œuvre)</i>	La réalisation du parcours numérique se déroule selon l'échéancier prévu : 90,0 % des tâches ont déjà été accomplies, dont une partie importante du contenu et des maquettes de l'interface Web.	En cours
2.2.2 Mettre sur pied un camp de jour citoyen pour une clientèle jeunesse	Été 2020 (Action récurrente)	Tenue d'un camp de jour à partir de l'été 2020	L'organisation du camp de jour progresse selon l'échéancier prévu : 70,0 % des tâches ont été réalisées.	En cours
2.2.3 Proposer de la formation continue aux enseignant(e)s	2019-2020 (Action récurrente)	Tenue d'un séminaire annuel dès 2019-2020	La première édition du Séminaire des profs s'est déroulée du 23 au 25 octobre 2019. Ce sont 19 enseignantes et enseignants du primaire, du secondaire et du collégial, issus de 16 établissements d'enseignement qui y ont participé. Le taux de satisfaction a été de 9,72/10.	Réalisé

Axe 3 – Gestion écoresponsable				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 3.1 Favoriser une consommation écoresponsable de biens et de services				
3.1.1 Mettre en place une politique d'achat responsable	2020-2021	Dépôt de la Politique d'achat responsable	Des versions préliminaires de la Politique et du processus d'accompagnement des unités administratives concernées, incluant une catégorisation des achats, sont en cours de réalisation.	En cours
3.1.2 Inclure des critères de développement durable dans les appels d'offres et les contrats de gré à gré	2021-2022	Intégration des critères écoresponsables dans 25,0 % des appels d'offres annuels		Non débuté
3.1.3 Adopter une approche écoresponsable dans l'organisation d'activités institutionnelles	2021-2022	Mise en œuvre d'outils permettant de mieux prendre en compte le développement durable dans l'organisation d'activités institutionnelles et l'évaluation de leur performance	Un aide-mémoire sur la prise en compte du développement durable dans l'organisation d'activités institutionnelles a été produit à l'intention du Protocole de l'Assemblée nationale. Un outil permettant d'évaluer le caractère écoresponsable des activités institutionnelles est en voie d'être finalisé.	En cours
3.1.4 Offrir quotidiennement un menu végétarien au Café du Parlement	2019-2020 (Action récurrente)	Offre d'un menu végétarien par jour	Le Café du Parlement offre un plat végétarien par jour depuis le mois d'octobre 2019.	Réalisé

Axe 3 – Gestion écoresponsable				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 3.2 Diversifier et moduler les technologies dans une perspective d'utilisation responsable				
3.2.1 Assurer une gestion optimale du parc informatique (ordinateurs et imprimantes)	2022-2023	Révision des pratiques de gestion des équipements informatiques	Une analyse annuelle du cycle de vie des ordinateurs et des portables a été menée. Afin de favoriser la mobilité du personnel, 100 nouveaux ordinateurs portables ont été introduits dans notre parc d'équipement en 2019-2020. Les équipements remplacés ont été remis à un organisme qui les distribue dans les établissements d'enseignement.	En cours
3.2.2 Déployer un service de webconférence	2021-2022	Déploiement du service de webconférence	L'équipement nécessaire à la visioconférence a été déployé dans les salles de commission Marois et Kirkland ainsi que dans une salle de sous-commission. De plus, les fonctionnalités de base de l'application collaborative Microsoft Teams, incluant la visioconférence, ont été rendues disponibles à l'ensemble des députés et des membres du personnel.	En cours
3.2.3 Développer une application mobile pour les activités institutionnelles de l'Assemblée	2021-2022	Déploiement de l'application mobile		Non débuté

Axe 3 – Gestion écoresponsable				
Actions	Années de réalisation visées	Cibles	Résultats	Statuts
Objectif 3.3 Contribuer aux efforts de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES)				
3.3.1 Réaliser des inventaires des gaz à effet de serre (GES) de l'institution	2019-2020 (Action récurrente)	Réalisation d'un inventaire des GES de l'institution à la fin de chaque année financière	<p>Le premier inventaire officiel des GES de l'Assemblée nationale a été complété pour l'année financière 2019-2020. Par ses activités, l'institution a produit 2 364,53 tonnes d'équivalent de CO₂.</p> <p>Plus précisément, 751,80 tonnes d'équivalent de CO₂ ont été émises par les déplacements des député(e)s et du personnel politique et administratif, 1 601,45 tonnes d'équivalent de CO₂ ont été engendrées par la consommation d'énergie des bâtiments de l'Assemblée nationale et 11,28 tonnes d'équivalent de CO₂ ont été générées par les matières résiduelles produites au cours de la période visée.</p>	Réalisé
3.3.2 Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles	2020-2021	Mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles	<p>Une étude de caractérisation des matières résiduelles a été réalisée par une firme spécialisée. Elle permettra à l'Assemblée d'améliorer sa performance en ce qui a trait à la gestion de ses matières résiduelles.</p>	En cours
3.3.3 Compenser les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements effectués par les parlementaires lors de missions interparlementaires	2020-2021	Pourcentage d'émissions de GES compensées annuellement (cible précise à définir)	<p>Le comité parlementaire sur le développement durable a poursuivi ses travaux pour l'établissement de mesures de réduction et de compensation des gaz à effet de serre.</p>	En cours

ANNEXE

Liste des projets de loi

Liste des projets de loi publics du gouvernement adoptés

n° 1	CI	Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales
n° 2	CSSS	Loi resserrant l'encadrement du cannabis
n° 3	CFP	Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire
n° 5	CCE	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans
n° 6	CI	Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale
n° 7	CSSS	Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux
n° 9	CRC	Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes
n° 10	CET	Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale
n° 12	CCE	Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées
n° 13	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
n° 14	CFP	Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
n° 16	CAT	Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
n° 17	CTE	Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
n° 19	CI	Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada
n° 20	CI	Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019

Liste des projets de loi publics du gouvernement adoptés (suite)

n° 21	CI	Loi sur la laïcité de l'État
n° 24		Loi n° 2 sur les crédits, 2019-2020
n° 25	CI	Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu
n° 26	CTE	Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec
n° 27	CET	Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation
n° 28	CSSS	Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec
n° 31	CSSS	Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services (titre modifié une seconde fois)
n° 33	CET	Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic
n° 34	CAPERNE	Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité
n° 36	CFP	Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions
n° 37	CFP	Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec
n° 38	CFP	Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public
n° 40	CCE	Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires
n° 41	CFP	Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019
n° 43	CSSS	Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé
n° 47	CAT	Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités
n° 48	CAPERNE	Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
n° 54	Commission plénière	Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional
n° 57		Loi n° 1 sur les crédits, 2020-2021
n° 58		Loi n° 3 sur les crédits, 2019-2020

Projet de loi public au nom d'un député adopté

n° 390 Commission plénière Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

Liste des projets de loi d'intérêt privé adoptés

n° 200	CAT	Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi
n°201	CAT	Loi concernant la Ville de Paspébiac
n°202	CAT	Loi concernant la Ville de Rimouski
n°203	CAT	Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
n°204	CAT	Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre
n°205	CAT	Loi concernant la Ville de Gaspé
n°206	CAT	Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec
n°207	CAT	Loi concernant la Ville de Murdochville
n°208	CAT	Loi concernant la cession d'un droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma



A. JACQUES GARTIER

BREDEF

VEL

WOLFF

WOLFF

1852

